Rapport au Premier ministre
5 novembre 2012

PACTE POUR LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

Louis Gallois
Commissaire Général à l'Investissement

Rapporteurs adjoints :
Clément Lubin,
Pierre-Emmanuel Thiard

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Commissariat Général à l'Investissement

Le Premier Ministre

1077/12/SG

Paris, le 11 juillet 2012

Monsieur le Commissaire général,

Dès sa nomination, mon Gouvernement a été fortement interpellé par deux constats. D'une part, notre industrie dispose d'atouts incontestables. Elle contribue très largement à notre commerce extérieur, concentre la majorité des dépenses de recherche et développement et bénéficie d'infrastructures de qualité et des capacités énergétiques compétitives. D'autre part, 750 000 emplois industriels ont été perdus en 10 ans, le déficit du commerce extérieur de la France s'est creusé pour atteindre 70 milliards d'euros en fin d'année dernière et la baisse du taux de marge et de la capacité d'autofinancement des entreprises grève leur politique d'investissement et d'innovation.

Or il ne peut y avoir d'économie forte sans industrie forte.

L'industrie doit, plus que jamais, jouer un rôle majeur d'entraînement de l'économie pour la croissance, l'emploi et l'innovation. Il lui faut adapter son modèle tout en bénéficiant d'un environnement qui lui permette de répondre durablement aux enjeux du XXIème siècle. Elle pourra ainsi reconquérir la place qui doit être la sienne, aux tous premiers rangs de l'excellence mondiale.

Il s'agit donc de donner un nouvel élan à l'industrie française. Tous les acteurs susceptibles d'y contribuer doivent être invités à se rassembler autour d'un véritable pacte productif pour la compétitivité, la croissance et l'emploi. Ces trois priorités sont au cœur des engagements du Président de la République. Elles ont animé les ateliers de la Grande Conférence Sociale qui s'est achevée le 10 juillet. Le choix de constituer un ministère de plein exercice consacré au redressement productif reflète l'engagement fort de mon Gouvernement dans ce domaine.

Ce pacte productif doit se traduire par un programme opérationnel ambitieux, mis en œuvre sous l'impulsion de ce Gouvernement dans le prolongement de la Grande Conférence Sociale, et permettant de restaurer durablement la compétitivité de nos entreprises et de les préparer aux enjeux de demain. Je souhaite que vous me fassiez part de vos propositions sur différentes mesures structurelles susceptibles de porter à nouveau notre industrie aux meilleurs niveaux mondiaux.

Le diagnostic des atouts et des déficits de l'industrie française a fait l'objet de plusieurs analyses de qualité dans la période récente, notamment de la part de la Conférence Nationale de l'Industrie, sous l'égide de Jean-François Dehecq. Vous en rappellerez les grandes lignes et, parmi les points les plus saillants, ceux qui engagent les politiques publiques.

Monsieur Louis GALLOIS
Commissaire général à l'investissement
35 rue de Babylone
75007 PARIS

Vous développerez ensuite les principaux axes qui, selon vous, doivent guider la politique du Gouvernement en matière de soutien à la compétitivité de l'industrie, s'agissant des dispositifs législatifs ou réglementaires ou de toute autre solution que vous jugerez pertinente. Vous vous attacherez à identifier l'impact de ces éléments sur la compétitivité des entreprises. Vous analyserez le rôle de l'Etat en tant qu'actionnaire participant aux décisions industrielles de grandes entreprises publiques, mais aussi en tant que stratège, en lien avec les orientations prises, notamment, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir ou en tant que partenaire des collectivités territoriales, dans un contexte où la décentralisation va connaître une nouvelle étape. Vous y associerez des propositions sur la contribution des partenaires sociaux à cette nouvelle ambition industrielle, en vous appuyant naturellement sur les conclusions de la Grande Conférence Sociale.

Enfin, certaines évolutions en matière de politique européenne ou dans le cadre de nos échanges internationaux pourraient vous apparaître souhaitables. Il est envisagé que celles-ci fassent également l'objet d'une réflexion franco-allemande commune qui devrait être lancée en septembre et sera complémentaire à votre mission.

Le sursaut que souhaite provoquer le Gouvernement implique une prise de conscience et une mobilisation collectives des industriels eux-mêmes, qu'ils soient donneurs d'ordres, équipementiers ou sous-traitants, ainsi que des partenaires sociaux. Il est donc nécessaire que ces acteurs soient pleinement associés à l'élaboration des propositions que vous me soumettrez, s'agissant notamment du renforcement des filières et du dialogue social.

Ce pacte pour la compétitivité, la croissance et l'emploi de notre industrie s'appuiera sur les outils mis en place par le Gouvernement au service des entreprises, tels que la Banque Publique d'Investissement, et, dans la limite des contraintes budgétaires, sur des mesures ciblées.

Je souhaite que vous puissiez me présenter les conclusions de votre mission avant le 15 octobre 2012. Vos travaux seront réalisés en liaison étroite avec le ministère du redressement productif, et en associant l'ensemble des partenaires : les autres ministères concernés, et notamment ceux chargés de l'économie et du commerce extérieur, les entreprises, les organisations syndicales et tous les interlocuteurs qui vous paraîtraient opportuns. Vous bénéficierez pour la conduite de votre mission de l'appui de la DGCIS et de la DG Trésor, du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies et de l'Inspection générale des Finances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Marc AYRAULT

Sommaire

INTRODUCTION : UN PACTE DE CONFIANCE 3

1re PARTIE – LA COTE D'ALERTE EST ATTEINTE 7

1. Un véritable décrochage 9
2. Un cercle vicieux prix/hors prix bien identifié 10
3. Des causes structurelles 11
a. Le premier bloc de handicaps concerne la recherche, l'innovation et la formation, mal articulées avec l'industrie 11
b. Le deuxième bloc concerne des flux de financement insuffisamment orientés vers le tissu industriel 12
c. Le troisième bloc de handicaps porte sur la faiblesse de la structuration et de la solidarité industrielles 13
d. Enfin, le dialogue social est insuffisamment productif. Le marché du travail fonctionne mal. 13
4. Le redressement est possible : la France a des atouts forts qu'elle doit valoriser 14

2e PARTIE – UNE AMBITION INDUSTRIELLE : LA MONTÉE EN GAMME 17

1. La priorité à l'investissement : un choc de confiance 20
a. Assurer un environnement favorable à l'investissement en France : reconnaissance, stabilité, visibilité 20
b. Le choc de compétitivité : un choc de confiance 22
2. Le coût de l'énergie : un atout à préserver 24
3. La montée en gamme : de l'innovation à l'exportation 25

3e PARTIE – LA STRUCTURATION ET LA SOLIDARITÉ DU TISSU INDUSTRIEL : FAIRE TRAVAILLER LES ACTEURS ENSEMBLE 29

1. Faire croître le nombre d'ETI 31
2. Renforcer la solidarité des filières industrielles 32
3. Développer les solidarités territoriales 34

4e PARTIE – LES LEVIERS DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE 35

1. Une formation répondant aux besoins de l'industrie 37
   a. La formation initiale : rapprocher le système éducatif et les entreprises 37
   b. La formation continue : développer les formations qualifiantes et diplômantes 38
2. Un financement dynamique pour l'industrie 40
3. Le Commissariat Général à l'Investissement : l'instrument de l'État au service de la préparation de l'avenir 42

5e PARTIE – POUR UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE EUROPÉENNE 45

1. Une stratégie industrielle européenne trop générale et lacunaire 47
2. La politique de recherche – les grands programmes au service de l'innovation et de l'ambition européennes 48
3. La politique de la concurrence au service de la compétitivité 49
4. La politique commerciale extérieure au service de « l'ouverture équitable » 50
5. La politique monétaire extérieure au service de la croissance 50

6e PARTIE – POUR UN NOUVEAU PACTE SOCIAL 53

1. La concertation sur le financement de la protection sociale 56
2. La négociation sur les Institutions Représentatives du Personnel (IRP) 56
3. La négociation sur la sécurisation de l'emploi 57
4. Un Pacte Social 58

CONCLUSION 59

PRINCIPALES PROPOSITIONS DU RAPPORT 61

ANNEXES 65

Introduction

Un pacte de confiance

Tous les indicateurs le confirment : la compétitivité de l'industrie française régresse depuis 10 ans et le mouvement semble s'accélérer. La diminution du poids de l'industrie dans le PIB français est plus rapide que dans presque tous les autres pays européens ; le déficit croissant du commerce extérieur marque nos difficultés à la fois vis-à-vis des meilleures industries européennes et face à la montée des émergents.

La perte de compétitivité industrielle est le signe d'une perte de compétitivité globale de l'économie française[1]. Car l'industrie ne se développe pas en vase clos : elle dépend des autres secteurs de l'économie, des services et de l'énergie en particulier ; elle dépend de l'écosystème créé par les politiques publiques, de la dynamique des dépenses et des recettes publiques, ou du fonctionnement des services publics, des grandes infrastructures, comme de l'appareil de formation et de recherche ou du marché du travail. Cette perte de compétitivité est, pour une large part, à l'origine des déséquilibres des finances publiques comme du chômage ; elle limite notre marge de manœuvre en Europe et dans le monde ; elle menace notre niveau de vie et notre protection sociale ; elle réduit la capacité de croissance de l'économie.

L'industrie et les services qui lui sont associés sont clés dans cette affaire : c'est eux qui sont les plus directement exposés à la concurrence internationale ; c'est sur eux que repose le poids du commerce extérieur. L'emploi dans l'industrie est plus qualifié que la moyenne et il a un effet multiplicateur plus fort sur les autres emplois[2]. L'industrie porte une très large part de la recherche et de l'innovation, ainsi que des gains de productivité. Les pays les plus industrialisés sont ceux qui résistent le mieux à la crise. La reconquête de la compétitivité industrielle doit donc être considérée comme la priorité économique de notre pays : elle conditionne tout le reste. Cette priorité – notamment par rapport aux secteurs abrités – doit se traduire dans les politiques publiques. D'où notre proposition qui « surplombe » celles, plus spécifiques, du présent rapport :

Toute nouvelle disposition législative ou réglementaire significative, toute nouvelle politique lancée par l'État devrait être accompagnée d'un document précisant son impact sur la compétitivité industrielle et les moyens d'en réduire les effets négatifs éventuels.

Pour reconquérir sa compétitivité, la France devra accomplir des efforts, manifester une grande persévérance dans l'action. Cela prendra du temps même si de premiers résultats peuvent être obtenus assez rapidement. Cela suppose un fort consensus au sein de la communauté nationale sur la nécessité de cette reconquête et de l'effort nécessaire ; chacun doit avoir le sentiment que l'effort est justement partagé, comme en seront justement partagés les bénéfices lorsqu'ils apparaîtront. Cela suppose aussi une confiance dans la capacité à réussir et une confiance dans l'engagement des différentes composantes de la société. C'est donc un **pacte de confiance** que le pays doit nouer avec lui-même.

L'objet du présent rapport, au-delà du diagnostic, est de proposer un ensemble de mesures cohérentes, servant de base à un pacte entre tous les acteurs de la reconquête industrielle de la France.

1- Nous adoptons la définition de la compétitivité retenue par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) « La compétitivité est la capacité de la France à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants, et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale, dans un environnement de qualité. Elle peut s'apprécier par l'aptitude des territoires à maintenir et à attirer les activités, et par celle des entreprises à faire face à leurs concurrentes. »

2- Un emploi industriel génère 3 ou 4 emplois hors industrie.

PACTE POUR LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

1re partie

La cote d'alerte est atteinte

1. Un véritable décrochage

Le décrochage de l'industrie française, qui s'est amorcé dans les années 1970 s'est accéléré au cours de la dernière décennie, notamment par rapport à l'Allemagne, mais aussi par rapport à la Suède ou l'Italie. Toutes les analyses récentes convergent vers un même constat[3]: l'industrie française atteint aujourd'hui un **seuil critique**, au-delà duquel elle est menacée de déstructuration.

- **La part de l'industrie** (hors construction) dans la valeur ajoutée totale, en France[4], est passée de 18 %, en 2000, à un peu plus de 12,5 %, en 2011, nous situant désormais à la 15e place parmi les 17 pays de la zone euro, bien loin de l'Italie (18,6 %), de la Suède (21,2 %) ou de l'Allemagne (26,2 %).

- **L'emploi industriel** (hors construction) s'est également continuellement dégradé : il est passé de plus de 26 % de l'emploi salarié total en 1980 (5,1 millions de salariés) à 12,6 %, en 2011 (3,1 millions de salariés), **la France perdant ainsi plus de 2 millions d'emplois industriels en 30 ans**. L'accroissement de la concurrence étrangère, celle des pays européens comme celle de plus en plus présente des pays émergents, expliquerait entre un tiers et la moitié de ces destructions d'emplois sur la période récente (2000-2007)[5].

- L'affaiblissement de l'industrie française se traduit par des **pertes de parts de marché considérables à l'exportation** : en Europe, premier débouché commercial de la France (58,4 % des exportations en 2011), la part de marché des exportations françaises est passée de 12,7 %, en 2000, à 9,3 %, en 2011[6]. Sur la même période, les exportations intracommunautaires de l'Allemagne ont progressé de 21,4 % à 22,4 %.

Globalement, le solde de la balance commerciale est passé d'un excédent de 3,5 milliards d'euros en 2002 à un **déficit de 71,2 milliards d'euros** (soit 3,5 points de PIB), **en 2011**[7]. La balance hors énergie était de + 25,5 milliards d'euros en 2002, elle est de –25,4 milliards d'euros, en 2011[8].

Cette situation se répercute sur le déficit public et l'endettement de notre pays. La perte de compétitivité a ainsi des conséquences majeures sur l'économie française.

Les drames industriels, que la presse évoque tous les jours, émeuvent à juste titre l'opinion publique et lui donnent le sentiment que l'industrie « fout le camp » et, pire, que c'est irrémédiable.

3- En particulier les rapports de la Conférence nationale de l'industrie (CNI) *Ensemble, réindustrialiser la France pour la croissance et l'emploi* et *Les déterminants de la compétitivité de l'industrie française* (2011).

4- Ensemble des activités NACE, source Eurostat.

5- DG Trésor, « Le recul de l'emploi industriel en France de 1980 à 2007 : quelle réalité ? » in *Trésor éco n°77*, 2010.

6- Source Eurostat.

7- Calculs mission à partir des données Douanes, DG Trésor – Données FAB-FAB.

8- Calculs mission à partir des données Douanes, DG Trésor – Données CAF-FAB.

2. Un cercle vicieux prix/hors prix bien identifié

L'industrie française n'a pas une spécialisation internationale sectorielle très différente de celle de l'Allemagne. Mais hormis certaines niches, elle est plutôt positionnée, à la différence de son concurrent d'Outre-Rhin, sur le milieu de gamme en matière de qualité et d'innovation. Elle a peu de facteurs différenciants et elle est de ce fait très exposée à la concurrence par les prix, alors même que ses coûts sont relativement élevés – à l'exception du coût de l'énergie – par rapport aux autres pays européens. Pour la même raison, elle a été particulièrement sensible à la hausse de l'euro tout au long de la décennie écoulée.

Elle se retrouve dès lors **prise en étau** entre :

- **d'une part, l'industrie allemande** positionnée sur un segment de gamme supérieur et qui, de ce fait, est moins sensible au facteur prix[9]. Déjà protégée par le niveau de gamme de ses productions, l'Allemagne a fait de surcroît des efforts significatifs sur les coûts, notamment par le transfert d'une partie des charges sociales sur la fiscalité et une politique de modération salariale au long de la décennie. Il convient néanmoins de préciser que les activités de services ont été largement dérégulées ; elles offrent des salaires très bas qui participent à la compétitivité globale mais seraient, à juste titre, jugés inacceptables en France[10]. Cela a permis à l'industrie allemande de conforter ses marges, d'accroître ses investissements et ainsi son avantage comparatif ;

- **à l'autre extrémité, des pays émergents, mais aussi certains pays d'Europe du Sud ou de l'Est,** qui bénéficient de coûts unitaires de production plus faibles que l'industrie française. Ceux-ci leur permettent de renforcer leur compétitivité-prix et/ou d'investir pour à leur tour monter progressivement en gamme. Il n'est pas nécessaire de développer plus avant ce point s'agissant de la Chine ou de la Corée du Sud dont les capacités technologiques sont, chaque jour, plus impressionnantes ; mais le processus est également engagé pour l'Inde, le Brésil, le Mexique, la Pologne, la République Tchèque ou, désormais, l'Espagne.

Confrontée à cette double et grandissante concurrence, l'industrie française a été conduite à **préserver sa compétitivité-prix au détriment de sa compétitivité hors-prix** : afin de conserver des prix compétitifs, les industries françaises ont été contraintes de rogner leurs **marges**[11], qui ont baissé de 30 % à 21 %[12] sur la période 2000-2011, alors qu'elles progressaient de 7 points en Allemagne[13]. Cette évolution a eu pour conséquence de dégrader leur **taux d'autofinancement** (64 % en France en 2012 contre 85 % en 2000 et près de 100 % en moyenne dans la zone euro[14]). La **productivité globale des facteurs** n'a pas progressé en France au cours de la dernière décennie du fait de l'insuffisance

9- L'élasticité des exportations aux prix est de 0,5 en Allemagne, 0,44 en Italie et 0,8 en France (source Natixis).

10- L'Allemagne compte 6,8 millions de salariés pauvres qui touchent moins de 8,5 euros de l'heure et 2 millions qui touchent 4 euros de l'heure ou moins.

11- Entendues comme le rapport entre l'excédent brut d'exploitation (EBE) et la valeur ajoutée brute.

12- Source INSEE, pour les industries manufacturières.

13- Source Eurostat, pour les mêmes industries manufacturières.

14- Source Datastream, INSEE, Natixis.

d'investissements de productivité (l'équipement numérique des entreprises et la robotisation sont clairement en retard[15]) et d'innovation dans le processus de production[16]. Pour les mêmes raisons, les entreprises françaises ont perdu du terrain sur les facteurs « hors prix » – innovation, qualité, service – par rapport aux meilleures industries européennes. L'industrie française ne parvient pas, sauf exception (luxe, aéronautique, nucléaire, pharmacie, certains produits agroalimentaires,…), à monter en gamme.

3. Des causes structurelles

Cette « prise en tenaille », particulièrement sensible depuis la fin des années 90, n'a pu se réaliser que parce que notre industrie faisait face à des faiblesses structurelles. Les facteurs macroéconomiques sont essentiels, notamment le poids de la fiscalité lié au **niveau élevé des dépenses publiques**. Le fonctionnement défectueux du **marché des services** – marqué par le poids des professions réglementées – génère également des surcoûts pour l'industrie. Le « millefeuille » administratif et la superposition des structures déconcentrées (État) et décentralisées, le culte de la réglementation, couplé avec son instabilité, constituent un vrai handicap. Tous ces éléments ont été identifiés, notamment dans les rapports Attali sur la croissance[17] dont nous partageons un grand nombre de préconisations non reprises ici pour ne pas « faire doublon ». Nous développerons ci-dessous plus précisément les faiblesses spécifiques à l'industrie.

a. Le premier bloc de handicaps concerne la recherche, l'innovation et la formation, mal articulées avec l'industrie

- En 2010, les **dépenses de R&D** en France ont représenté 2,24 % du PIB. La France demeure parmi les pays les plus actifs de l'OCDE en matière de R&D publique. En revanche, la dépense de R&D des entreprises françaises a représenté seulement 1,4 % du PIB. Même en hausse par rapport à l'année 2008, les dépenses de R&D restent inférieures à celles des entreprises allemandes, finlandaises ou suédoises sur la même période (respectivement 1,9 %, 2,7 % et 2,3 % du PIB[18]). La différence de poids de l'industrie dans le PIB dans ces pays n'explique qu'une partie de l'écart. **Les crédits publics de soutien à la R&D sont proportionnellement moins orientés vers le développement économique** que chez nos principaux compétiteurs. 5,4 % des entreprises industrielles allemandes ont bénéficié d'un financement public au titre de la R&D, en 2008, contre 1,4 % des entreprises industrielles françaises[19]. Le Crédit Impôt Recherche (CIR), dont les effets positifs sont reconnus, joue un rôle décisif pour modifier cette situation défavorable.

15- 34 500 robots industriels, avec une moyenne d'âge élevée, sont en service en France, contre 62 000 en Italie et 150 000 en Allemagne.

16- Le renouvellement demeure le principal motif de l'investissement des entreprises, avec une moyenne de 26 % sur vingt ans, au détriment de la modernisation (source CPCI, 2009). Les investissements productifs liés à l'innovation (corporels et immatériels, …) ne couvrent pas le besoin correspondant dans l'industrie, estimé à 5 fois le coût de la R&D (M.Giget, CNAM – 2011).

17- J. Attali, *Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française : 300 décisions pour changer la France,* janvier 2008 et J. Attali, *Une ambition pour dix ans – Rapport de la Commission pour la libération de la croissance,* octobre 2010.

18- Données OCDE, base Main Science and Technology Indicators.

19- Institut Thomas More – Politique Industrielle, analyse comparative France-Allemagne (avril 2012).

- La **formation initiale**, hors celle des ingénieurs qui demeure un point fort, n'est pas suffisamment orientée vers les besoins de compétences de l'industrie. L'existence de tensions sur l'emploi dans de nombreux secteurs industriels, atteste de **l'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins de l'industrie**, tant au niveau de la formation initiale que de la **formation continue**.
- **L'image de l'industrie** – associée à des conditions de travail souvent caricaturées, à la pollution et au risque sur l'emploi – se dégrade, comme son attractivité auprès des jeunes, jusqu'aux ingénieurs. Plus généralement, l'entreprise est mal reconnue comme lieu de création de richesses.

b. Le deuxième bloc concerne des flux de financement insuffisamment orientés vers le tissu industriel

- **Les entreprises industrielles souffrent, en France, plus que les autres entreprises de certaines difficultés d'accès au crédit[20].** La raréfaction du crédit – même si les taux restent bas – touche actuellement plus directement le financement de la trésorerie alors même que le crédit interentreprises reste défavorable aux fournisseurs. Les nouvelles règles prudentielles (Bâle III) pèseront inévitablement sur l'offre de crédit des banques.
- Mais la principale préoccupation pour l'avenir concerne l'évolution du **financement en fonds propres. Signe préoccupant, la collecte de capital investissement** régresse : elle reste de moitié inférieure à ce qu'elle était avant la crise (6,4 milliards d'euros levés en 2011 contre 12,7 milliards d'euros en 2008), freinant la croissance des PME, notamment chez les acteurs innovants.

Des outils ont été mis en place par les pouvoirs publics notamment les dispositifs de garantie et de quasi-fonds propres proposés par **OSEO**. Comme le **Fonds Stratégique d'Investissement**, ces mécanismes utiles ne compensent que partiellement le recul des financements privés.

Les règles d'affectation de l'épargne dite « réglementée » (livret A et livret de développement durable, dit LDD) garantissent le fléchage d'un montant minimal d'épargne vers les entreprises[21]. **L'essentiel de cette épargne, particulièrement abondante en France, est cependant mobilisée vers le financement du logement social** (part dite « centralisée » au fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations). Elle est, pour le moment, excédentaire[22].

S'agissant plus précisément des **actifs gérés par les sociétés d'assurance**, en principe adaptés aux financements de long terme et représentant des montants considérables (1 680 milliards d'euros fin 2010[23]), seule une fraction limitée finance les sociétés non financières françaises (110 milliards d'euros, soit un peu plus de 5 %[24]) et pratiquement rien ne va vers les PME et ETI non cotées. Les règles de *Solvency* II se sont, en outre, traduites par un retrait massif des compagnies d'assurance du marché des actions.

20- Statistiques Banque de France.

21- Les banques doivent consacrer au financement des PME au moins 80 % des fonds non centralisés au fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations, soit 85,6 milliards d'euros fin 2009.

22- Source P. Duquesne, rapport sur la réforme de l'épargne réglementée, septembre 2012.

23- Rapport 2011 de l'Observatoire du Financement des Entreprises.

24- Rapport 2011 de l'Observatoire du Financement des Entreprises.

c. Le troisième bloc de handicaps porte sur la faiblesse de la structuration et de la solidarité industrielles

L'industrie française est partagée entre :

- d'une part, de grandes entreprises – à vocation internationale – qui réalisent une part croissante de leurs activités hors de France pour des raisons de marchés, de coûts ou d'accès à des ressources technologiques ;
- d'autre part, **de nombreuses PME**. La France a une capacité de création d'entreprises appréciable, mais ces entreprises n'arrivent pas à grandir.

Les fameuses **entreprises de taille intermédiaire (ETI) industrielles** capables d'innover, de développer de nouveaux produits, et de les exporter, qui font la force du tissu industriel allemand ou italien, sont en nombre très insuffisant sur notre territoire. Elles ne structurent pas le tissu industriel. Il faudrait théoriquement doubler leur nombre – actuellement de l'ordre de 1300 dans l'industrie – pour être au standard européen (celui de l'Allemagne, de l'Italie, ou même de la Grande Bretagne).

- **Le tissu industriel est insuffisamment solidaire.** En économie de marché, il est normal que les entreprises ne puissent se faire des cadeaux entre elles, mais elles peuvent reconnaître des intérêts communs et collaborer. Elles ne le font pas suffisamment en France à la différence, là aussi, de l'Allemagne ou de l'Italie. Toutes les entreprises qui fournissent des groupes français et des groupes américains ou allemands disent constater la différence. **Les filières**, sauf exception, ne fonctionnent pas comme telles : les relations entre les grands donneurs d'ordre, leurs fournisseurs et les sous-traitants sont souvent dégradées, en tous cas, insuffisamment explicitées et organisées ; elles n'identifient pas les intérêts communs.

Il en est de même des **solidarités territoriales** : elles s'expriment encore trop peu, même si les pôles de compétitivité constituent une avancée significative dans ce sens.

- Il convient d'ajouter que **les délocalisations** ont trop souvent porté en France sur l'ensemble des processus industriels concernés, à la différence d'autres pays qui ont su conserver sur leur sol les éléments les plus critiques de ces processus (segments de haute technologie, assemblage). L'impact déstructurant de ces délocalisations sur les filières industrielles en a été amplifié.

d. Enfin, le dialogue social est insuffisamment productif Le marché du travail fonctionne mal

Le **dialogue social** en France éprouve de réelles difficultés à aborder suffisamment tôt les problèmes liés aux bouleversements que connaissent les entreprises et leur environnement. Les postures l'emportent sur l'écoute réciproque ; un climat de méfiance s'installe trop souvent et interdit la recherche en commun de solutions aux problèmes de l'entreprise. Les échanges sur la stratégie, souvent formels, ne prennent pas de consistance. Les pays qui réussissent sont pourtant ceux où le dialogue social est porteur de dynamiques favorables à l'entreprise et à ses salariés.

Le marché du travail fonctionne globalement mal. Le contrat à durée indéterminée est jugé trop rigide par les entreprises et il est contourné par le développement de contrats qui n'offrent pratiquement aucune protection (CDD, intérim, contractuels in situ, sous-traitances diverses) et qui ne créent qu'un lien très précaire entre l'entreprise et le salarié. Pôle emploi lui-même éprouve de réelles difficultés à faire face à la dégradation de l'emploi et est très insuffisamment articulé avec les structures de formation.

4. Le redressement est possible : la France a des atouts forts qu'elle doit valoriser

Si le diagnostic précédent présente **la situation d'urgence** dans laquelle se trouve l'économie française, la désindustrialisation peut être combattue.

Tout d'abord, parce que **d'autres pays européens réussissent** : l'Allemagne bien sûr, mais aussi la Suède ou l'Italie du Nord peuvent également nous inspirer. Nous ne croyons pas aux modèles exportables « en bloc » mais certainement aux bonnes pratiques que nous pouvons reprendre et adapter.

Ensuite, parce que la France présente de **nombreux atouts**, dont nous devons mieux prendre conscience.

- Ce sont en premier lieu des pôles **d'excellence mondiaux** : l'industrie culturelle, le luxe, la pharmacie, l'industrie aéronautique et aérospatiale, l'industrie nucléaire, le tourisme. L'industrie française a encore de solides positions. Ce sont également de **grands groupes puissants plus nombreux qu'ailleurs**. Beaucoup dénigrés, ils constituent cependant un avantage décisif dans la compétition internationale : les 200 premières entreprises françaises[25] emploient 28 % des salariés des secteurs marchands[26]. Elles réalisent 62 % de la recherche industrielle et 50 % des exportations.

- La France, contrairement aux idées reçues, est une **terre d'émergence de PME innovantes**, souvent révélées par le programme des Investissements d'Avenir et par les projets collaboratifs des pôles de compétitivité. La création d'entreprises est plus active en France que chez la plupart de nos voisins. Le problème des PME est de grandir sans se faire racheter, soit par les grands groupes français (moindre mal), soit, de plus en plus souvent, par des groupes ou des fonds étrangers parfois prédateurs.

- **La recherche française** est reconnue mondialement. Certes, elle reste insuffisamment articulée avec le tissu productif, mais sa présence à très haut niveau, sur un large spectre, en fait un pilier de l'économie de la connaissance. **Nos ingénieurs** et nos personnels techniques sont bien formés et sont appréciés à l'étranger. Il y a en France un acquis d'expérience et de compétence industrielles qui reste considérable.

25- Source INSEE, année 2009 - « *Un tissu productif plus concentré qu'il ne semblait* », mars 2012.
26- Hors agriculture et activités financières.

- **La productivité horaire du travail** en France est encore une des plus fortes d'Europe même si sa croissance ralentit de manière préoccupante[27]. Cet avantage est par ailleurs compensé de manière négative par la **faiblesse du couple durée du travail – taux d'emploi** qui coûte cher et limite la croissance potentielle de l'économie[28].

- **Le prix de l'énergie électrique** pour l'industrie est relativement bas en France et représente un avantage qu'il est primordial de préserver.

- **Les infrastructures et les services publics** sont de qualité : ils constituent à ce titre un facteur d'attractivité et de productivité. Nous insistons, en particulier, sur tout ce qui concerne la logistique des entreprises et la qualité des infrastructures de transports. Elles jouent désormais un rôle décisif pour l'activité industrielle, de plus en plus éclatée.

- **La qualité de vie** en France est enfin un des atouts de notre pays qu'il ne faut pas sous-estimer pour la localisation des activités industrielles.

Avec de tels atouts, il n'y a aucune raison que la France ne puisse pas réussir la reconquête de sa compétitivité industrielle. Aucune fatalité ne nous condamne à la désindustrialisation. Notre pays a toutes les capacités à être une terre d'industrie, dès lors qu'il se mobilise sur cet objectif.

27- Le ralentissement des gains de productivité du travail par tête en France est continu au cours des deux dernières décennies: 1979-1989 : + 1,5 % ; 1990-1999: +1,1 % ; 2000-2008: + 0,8 %. Source Eurostat.

28- En 2009, le taux d'emploi de la France reste inférieur de 6 points à celui de l'Allemagne, mais il est surtout inférieur de 15 points chez les jeunes (15-24 ans) et de 18 points chez les seniors (55-64 ans).

PACTE POUR LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

2e partie

Une ambition industrielle : la montée en gamme

L'industrie française doit sortir d'une spécialisation internationale insuffisamment différenciée qui la prend dans la tenaille des industries « haut de gamme » d'un côté et des industries à « bas coûts » de l'autre. Elle ne pourra le faire qu'en montant en gamme et en travaillant sur sa structure de coûts pour dégager les marges nécessaires. Trois axes guideront notre démarche tout au long de ce rapport :

- **Jouer la montée en gamme, l'innovation et la productivité ;**
- **S'appuyer sur ce qui marche ;**
- **Renforcer les partenariats et les synergies entre tous les acteurs de l'industrie.**

Nous ne ferons pas, dans le cadre de ce rapport, de préconisations sectorielles. Non pas que des choix ne doivent pas être faits et des actions sectorielles menées, mais nous considérons que de telles préconisations méritent un débat large que la CNI pourrait prendre en charge. Nous ajoutons, pour être plus clair, qu'il n'y a pas, à notre avis, de secteur dépassé dès lors que l'on met de l'innovation, de la technologie, de la qualité et du service dans les produits. De nombreuses entreprises, dans les secteurs les plus traditionnels, le démontrent.

La nécessaire montée en gamme suppose un effort considérable de **productivité**, d'**innovation**, de **qualité** et de **service**. Il faut rompre le cercle vicieux où une faible spécialisation internationale en niveau de gamme entraîne de faibles marges et de faibles investissements qui à leur tour entrainent une faible spécialisation ! Il faut engager un processus où l'investissement réduit progressivement notre exposition à la concurrence par les prix. Tout ne se résume pas à l'investissement. Nous verrons que cela suppose également une structuration plus dynamique de notre tissu industriel. Mais, **l'investissement est clairement la clé et donc la priorité**.

Le **consensus sur une telle politique** n'est pas acquis, même si elle est à notre avis, adaptée à la période. Une politique de la demande soutiendrait probablement mieux la croissance à très court terme selon les modèles de simulation, mais se traduirait, du fait des lacunes de l'offre française, par une forte poussée de l'importation[29] et du déficit extérieur ; elle ne réglerait en rien notre problème de compétitivité et de croissance potentielle. **Une politique centrée sur l'offre** soutient la croissance à court terme par les consommations intermédiaires qu'elle génère et par son impact sur les anticipations des agents économiques, impact sous-estimé par les modèles. Elle accroit évidemment la **croissance potentielle** à moyen terme, alors même que la faiblesse de cette dernière est un handicap majeur de l'économie française.

Cette politique requiert la participation de tous les acteurs – entreprises, partenaires sociaux, État, collectivités territoriales – et le soutien de l'opinion publique. Elle devra être expliquée. Le consensus ne pourra naître que d'une vision partagée et de la conviction que chacun recueillera les fruits de cette politique grâce à une croissance plus forte et mieux répartie.

29- L'élasticité des importations à la demande intérieure est très élevée en France (1,4 à moyen terme ; données INSEE). Une augmentation de la demande intérieure de 1 % se traduit par une augmentation des importations de 1,4 % à moyen terme (et même 1,6 % à court terme).

1. La priorité à l'investissement : un choc de confiance

a. Assurer un environnement favorable à l'investissement en France : reconnaissance, stabilité, visibilité

Les **chefs d'entreprises** ont souvent le sentiment d'être « cloués au pilori » ; ils ont besoin d'être **reconnus** pour leur contribution au développement de l'économie. Ils veulent qu'on leur fasse confiance. Il appartient à l'État de créer cette **confiance**. Elle constitue une partie essentielle du « climat » dont dépend la décision d'investir. Ils ont également besoin – ils le répètent chaque fois qu'on les interroge – de stabilité et de visibilité à long terme et plus globalement d'un « écosystème accueillant ».

La France a une réputation bien établie de sur-réglementation et plus encore d'instabilité de la réglementation.

L'industrie doit agir et réagir de plus en plus rapidement. Tout doit être fait pour simplifier, clarifier, réduire les délais, paralléliser les procédures. Ce devrait être un objectif majeur pour toutes les administrations, **pour tous les Ministres**. Aucune institution ne devrait être créée sans qu'une autre ne soit supprimée. Aucun règlement édicté sans qu'un autre ne disparaisse. Le **Commissaire à la simplification** devrait voir sa capacité à agir substantiellement renforcée, le plus en amont possible de la décision et porter une attention spécifique à l'accélération des procédures. Il faudra une belle persévérance et un engagement politique au plus haut niveau pour lutter contre la marée réglementaire (47 textes nationaux et européens sur la gestion des déchets en huit mois !) et ce qui est vécu comme du « harcèlement ».

Concernant la stabilité, nous proposons que, pour montrer sa détermination :

1re proposition :
l'État s'engage à ne pas modifier cinq dispositifs, au moins, au cours du Quinquennat :
- le crédit impôt recherche
- les dispositifs dits « Dutreil » favorisant la détention et les transmissions d'entreprises
- la contribution économique territoriale (68 modifications de la taxe professionnelle en 35 ans !)
- les incitations « sociales » aux jeunes entreprises innovantes, rétablies à leur niveau de 2010.
- les dispositifs en faveur de l'investissement dans les PME, notamment « l'IR PME[30]» et « l'ISF PME [31]» (annonce du Président de la République à la Remise des Prix de l'Audace Créative – le 20/09/2012).

30- Impôt sur le Revenu - PME.
31- Impôt de Solidarité sur la Fortune - PME.

Pour investir, les entreprises ont également besoin de **visibilité** sur l'avenir ; elles ne peuvent être exclusivement soumises aux impératifs – souvent de court terme – des marchés financiers ; en premier lieu, **le poids des actionnaires** dans les entreprises doit être équilibré, en privilégiant ceux qui jouent le long terme et en donnant la parole aux autres parties prenantes de l'entreprise. Ceci nous conduit à faire les propositions suivantes :

- le droit de **vote double** serait automatiquement acquis après deux ans de détention des actions, l'Assemblée Générale ne pouvant le remettre en cause qu'à la majorité des 2/3[32] ;
- le seuil de détention des actions entraînant automatiquement le **lancement d'une OPA** serait abaissé de 30 à 20 ou 25 % pour lutter contre les prises de contrôle « rampantes » et déstabilisantes ;
- un équilibre des points de vue plus favorable au long terme au sein des **conseils d'administration ou conseils de surveillance** des entreprises d'une certaine taille (entreprises de plus de 5 000 salariés) serait assuré par la présence, au-delà des actionnaires et du management, d'au moins **4 représentants des salariés** (sans dépasser le tiers des membres). Ils auraient, comme les autres administrateurs, voix délibérative, y compris dans les comités des conseils. Ils seraient, bien sûr, soumis à l'obligation de confidentialité. Un des administrateurs de ce collège, pourrait être extérieur à l'entreprise et nommé par le syndicat le plus représentatif. La France rejoindrait ainsi les 12 pays européens qui ont mis en place la représentation des salariés dans les organes de gestion des entreprises privées d'une certaine taille.

2e proposition :
introduire dans les Conseils d'Administration ou de Surveillance des entreprises de plus de 5 000 salariés, au moins 4 représentants des salariés, sans dépasser le tiers des membres, avec voix délibérative, y compris dans les comités des conseils.

L'État lui-même doit jouer un rôle de stratège, d'éclaireur de l'avenir.

Un renforcement et une meilleure coordination des structures d'**intelligence économique** et de **veille technologique** paraissent nécessaires. La France a une véritable faiblesse dans ce domaine souvent sous-estimé. De même, les entreprises doivent être mieux protégées des cyber-attaques qui deviennent un problème majeur pour les industries de haute technologie

Le projet de création d'un **Commissariat à la Prospective**, lieu d'expertise et de dialogue social sur les grands enjeux de société doit être soutenu ; ce Commissariat qui remplacerait le CAS[33], pourrait avoir la responsabilité de coordonner les travaux de la CNI[34] et des différents conseils d'analyse et de prospective[35]. La **CNI**, qui a su ouvrir un véritable dialogue sur l'industrie, devrait voir ses moyens renforcés pour jouer pleinement son rôle stratégique, notamment vis-à-vis des filières. Elle pourrait également recevoir une mission concernant l'appréciation de l'**impact des différents systèmes d'aides à l'industrie** à travers les évaluations réalisées par les corps de contrôle et d'inspection. Elle aurait à émettre des recommandations sur ce sujet.

32- Connu à l'étranger sous le nom de « *loyalty shares* », ce système est déjà utilisé par certaines entreprises en France. Il serait ainsi généralisé.

33- Conseil d'Analyse Stratégique.

34- Conférence Nationale de l'Industrie.

35- Conseil d'Orientation pour l'Emploi, Conseil d'Orientation des Retraites, Conseil d'Analyse Économique, Conseil National du Développement Durable.

En s'appuyant sur ces expertises, **l'État doit donner sa vision de l'avenir, exprimer ses priorités** et indiquer les moyens qu'il est prêt à y consacrer. La visibilité de l'action publique est essentielle pour les entreprises. Nous suggérons d'ailleurs que les mesures que le Gouvernement s'apprête à prendre concernant la compétitivité fassent l'objet d'un véritable programme scandé dans le temps. Ce seront autant de repères pour les entreprises. Chaque présentation de **Loi de Finances** devrait être accompagnée d'une **mise en perspective de l'appareil productif établie sur la base des travaux du Commissariat à la Prospective**.

3e proposition :
créer un Commissariat à la Prospective, lieu d'expertise et de dialogue social.
Accompagner chaque Loi de Finances d'un rapport sur la situation de l'appareil productif fondé sur les travaux du Commissariat.

b. Le choc de compétitivité : un choc de confiance

Les prévisions concernant l'investissement industriel pour 2013 sont préoccupantes : la baisse de l'investissement, telle qu'on peut la pressentir, pèserait sur la croissance et accroîtrait encore le retard de l'industrie française. Certes, ces prévisions sont, pour partie, liées aux faibles perspectives de croissance française et européenne ; mais elles résultent aussi d'interrogations des chefs d'entreprise qu'il convient de lever. Nous croyons, pour cela, devant l'**urgence**, qu'il faut créer un « choc ». Seul un choc, ressenti comme tel, nous paraît capable de créer la confiance que nous évoquions plus haut et de relancer ainsi, rapidement, une dynamique d'investissement. **Ce « choc de compétitivité » est, en fait, un « choc de confiance »**.

- Dans ses modalités, il répondrait à un double objectif. **Il déchargerait d'abord le travail dans l'entreprise du poids du financement d'une partie des prestations sociales**, notamment de celles de solidarité, en le reportant sur la fiscalité et la réduction de la dépense publique. À ce titre, il nous paraît, tôt ou tard, incontournable. Ce serait d'ailleurs une mesure d'harmonisation avec la plupart des pays européens. Plus aucun argument ne milite en faveur d'un système établi dans un tout autre contexte en 1946, qui pénalise le facteur travail dans les entreprises, alourdit leurs comptes et pèse donc sur l'emploi. Le second objectif répond à **l'urgence** : il s'agit, dans une période critique, **d'apporter un « ballon d'oxygène » aux entreprises pour l'investissement et d'amorcer la montée en gamme**.

La réduction des charges sociales a un impact direct et rapide sur les marges d'exploitation des entreprises et donc sur leur capacité d'autofinancement. Notre préférence va à un choc sur une année. Si les contraintes des finances publiques ou la volonté de limiter l'impact sur la demande des ménages l'imposaient, il ne faudrait pas, à notre sens, aller au-delà de la réalisation sur deux ans, sinon on courrait un risque de dilution.

- **Nous proposons donc de transférer une partie significative des charges sociales – de l'ordre de 30 milliards d'euros, soit 1,5 % du PIB – vers la fiscalité et la réduction des dépenses publiques.**

Plusieurs calibrages sont possibles en fonction des objectifs et des ressources disponibles. Le chiffre de 30 milliards vise à concilier une **masse critique suffisante** pour créer une « rupture », les contraintes d'une conjoncture déprimée et la **capacité d'absorption** du système fiscal dans un délai court.

Ce volume représente la moitié de la perte de marge des entreprises depuis 2001.

Le transfert porterait dans une proportion de l'ordre de **2/3 – 1/3 sur les cotisations patronales** (prestations familiales et une partie des prestations maladie) **et salariales**[36].

- Les allègements effectués depuis 20 ans ont concerné les plus bas salaires et ont, pour cette raison, très peu impacté directement l'industrie qui se situe à des niveaux de rémunération plus élevés. Pour atteindre de manière privilégiée l'industrie et les services à haute valeur ajoutée qui lui sont liés (bureaux d'études, ingénierie, informatique, conseils…), il conviendrait que le **transfert de charge porte sur les salaires jusqu'à 3,5 fois le SMIC (dégressivité autour de ce niveau)**. Dans ces conditions, **35 % de l'avantage créé irait directement vers l'industrie et les services à haute valeur ajoutée associés**[37]. Le reste concernerait les autres activités dont on a vu, en Allemagne, qu'elles soutenaient aussi la compétitivité globale de l'économie, notamment les transports et la logistique, la construction, les services généraux aux entreprises (sécurité, nettoyage…)…

4e proposition :
créer un choc de compétitivité en transférant une partie significative des charges sociales jusqu'à 3,5 SMIC – de l'ordre de 30 milliards d'euros, soit 1,5 % du PIB – vers la fiscalité et la réduction de la dépense publique.
Ce transfert concernerait pour 2/3 les charges patronales, et pour 1/3 les charges salariales.

- Il appartiendra à la concertation prévue sur le financement de la protection sociale d'examiner dans quelles conditions ce transfert peut être organisé et **quelles ressources fiscales de substitution** peuvent être mobilisées.

Sans préjuger ce débat, on peut indiquer les voies possibles et les **fiscalités mises à contribution**. On ne pourra pas faire « l'économie » de l'utilisation d'un impôt à large assiette. Certes, la hausse de certains **taux intermédiaires de la TVA** (hors produits de première nécessité) devrait être envisagée (5 à 6 milliards d'euros). Il en est de même de la **fiscalité écologique** (taxe carbone), de la fiscalité **immobilière**, du réexamen de certaines **niches** et de l'éventuelle **taxation des transactions financières** (2 à 3 milliards d'euros au total). Mais, si on ne peut pas faire appel au taux normal de la TVA[38], la plus grande part devra provenir – probablement de l'ordre des 2/3 – du r**elèvement de la CSG**, soit l'équivalent de 2 points (20 à 22 milliards d'euros). La réduction à hauteur de 10 milliards des cotisations salariales réduit de manière significative l'impact de ce relèvement sur le pouvoir d'achat des salariés et donc sur la demande des ménages[39].

36- Nous ne formulons pas de préconisation sur le choix entre les cotisations chômage et les cotisations vieillesse, laissant cette question à l'appréciation des partenaires sociaux.

37- Activité spécialisées, scientifiques et techniques.

38- 1 point de taux normal de TVA (19,6 %) représente 6,5 milliards d'euros ; un point de taux intermédiaire (7 %) représente 1,25 milliards d'euros.

39- Le solde net pour les contributeurs de la CSG est de 12 milliards d'euros (22 milliards de hausse de CSG – 10 milliards de baisse de cotisations salariales), reparti à part égale entre les salariés (qui sont concernés à hauteur de 16 milliards d'euros par la hausse de la CSG mais bénéficient de l'intégralité des 10 milliards de baisse des cotisations salariales) et les autres contributeurs. Si le « choc » est étalé sur deux ans, l'impact annuel est de 3 milliards pour les salariés et de 3 milliards pour les autres contributeurs. Cet impact est loin d'être négligeable mais il est au moins, pour partie, compensé sur le plan macroéconomique par la stimulation de l'investissement et ses effets sur la croissance.

La réduction de la dépense publique devra être mise à contribution pour prendre, à terme, pour une part, le relais de la fiscalité. Elle ne peut se substituer à cette dernière à court terme mais doit être engagée et cadencée, car elle permet à moyen terme, de réduire la pression fiscale et donc de soutenir la compétitivité. Il conviendra de l'aborder dans ces trois dimensions – État, collectivités territoriales et Sécurité sociale.

- En tout état de cause, **le produit du choc de compétitivité doit être clairement orienté vers l'investissement et l'innovation,** et non utilisé, pour des distributions de dividendes – assez généreuses dans la période récente au moins pour les grandes entreprises[40] – ou des augmentations de salaires, aussi légitimes soient-elles. C'est la raison pour laquelle ce choc doit s'effectuer dans un écosystème clairement incitatif à l'investissement et à l'innovation. **Il est donc lié à la mise en œuvre des autres mesures proposées dans ce rapport.** Pour privilégier l'autofinancement, une nouvelle hausse de la taxe sur les dividendes ne paraît pas souhaitable au-delà de celle du PLF 2013 ; nous proposons donc, d'une part, une **baisse limitée de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices réinvestis** et, d'autre part, une taxation des rachats d'actions[41]. Un **dialogue social** ouvert **sur l'utilisation de ce supplément** permettra à chacun, dans la transparence, de prendre ses responsabilités. Nous proposons donc qu'une **information spécifique** sur le volume et l'utilisation du supplément de marge ainsi créé soit fournie **au comité d'entreprise** et discuter en son sein à l'occasion de la présentation du budget de l'entreprise.

2. Le coût de l'énergie : un atout à préserver

Le faible coût de l'énergie, comparé aux autres pays européens, est un atout pour l'industrie française. Il fait partie des éléments qui soutiennent la marge des entreprises et donc leur capacité à investir. C'est ce qu'a compris l'Allemagne qui s'attache à maintenir le coût du Kilowatt-heure pour les « électro intensifs » à un niveau égal à celui de la France, alors que sa facture électrique globale est sensiblement plus élevée et s'accroît encore.

- Dans la **transition énergétique** qui s'engage, il est essentiel que cet atout, lié au développement de la filière électrique, ne soit pas perdu. Au-delà des indispensables économies d'énergie et de l'amélioration des rendements énergétiques, le développement des énergies renouvelables s'impose dans tous les pays ; ces énergies devront s'insérer dans le « mix énergétique » dans des conditions qui ne renchérissent pas le coût de l'énergie pour l'industrie. Ce n'est pas acquis et l'effort de recherche doit être poursuivi dans ce sens. Il serait d'ailleurs souhaitable sur ce sujet que la coordination soit sensiblement renforcée entre les entreprises énergétiques françaises (l'État en est souvent actionnaire et peut donc y veiller) et leurs équipementiers.
- L'évolution du **parc nucléaire** doit tenir compte de l'énorme capital investi et du fait qu'il est largement amorti, même si des travaux de maintenance importants sont prévus. Le coût du kilowatt-heure qu'il procure est un véritable avantage comparatif. La durée d'exploitation

40- Depuis 2007, les versements de dividendes par les sociétés du CAC 40 sont restés globalement stables (autour de 40 milliards d'euros par an) malgré la forte volatilité des bénéfices.

41- Les rachats d'actions suivis d'annulation visent à faire monter le cours de l'action et peuvent s'assimiler à des distributions de dividendes. Les rachats d'actions se sont élevés au total à 7,5 milliards d'euros en 2011 pour les sociétés du SBF 120.

des centrales devrait relever en fait de l'appréciation de l'ASN[42] sur leur état et sur les mesures prises pour retarder leur vieillissement.

- Dans la plupart des scenarii de transition énergétique, la part du gaz augmente ou ne se réduit pas à moyen terme. Nous plaidons pour que **la recherche sur les techniques d'exploitation des gaz de schiste** soit poursuivie. La France pourrait d'ailleurs prendre l'initiative de proposer avec l'Allemagne[43] à ses partenaires européens un programme sur ce sujet. L'exploitation du gaz de schiste soutient l'amorce de réindustrialisation constatée aux États-Unis (le gaz y est désormais 2 fois et demi moins cher qu'en Europe) et réduit la pression sur sa balance commerciale de manière très significative.

5e proposition :
mener les recherches sur les techniques d'exploitation des gaz de schiste.

3. La montée en gamme : de l'innovation à l'exportation

L'exportation

Devant le déficit de notre commerce extérieur, **la progression de l'exportation** est une priorité nationale. Notre indépendance et le niveau de vie des Français en dépendent.

Dans cet esprit, des progrès paraissent possibles rapidement, notamment pour faire jouer les synergies du Club France. Nous proposons quatre orientations :

- **l'alignement des conditions de crédit et des garanties export**, en volume, quotité et taux sur le meilleur niveau constaté dans les pays avancés et la création d'un « **prêteur direct** » public. En effet, les conditions actuelles ne sont plus totalement compétitives ;
- la **concentration de l'effort de soutien** sur les entreprises déjà exportatrices ou celles qui montrent leur capacité à exporter durablement. Elles auront un effet d'entraînement naturel sur les autres entreprises. Il peut être à l'inverse dangereux et inefficace de pousser « artificiellement » sur les marchés étrangers pour faire nombre des PME qui n'y sont pas suffisamment préparées[44] ;
- la mise en place d'une structure permanente de **coordination** des actions au niveau **national** – Ubifrance, CCI, Douanes, Conseillers du Commerce Extérieur…(comme la « *war room* » a pu le faire pour les grands contrats) – animée par le Ministère du Commerce Extérieur, et **régional**, sous l'égide des Régions ;
- l'incitation aux **groupements des offres** des entreprises moyennes et à la mutualisation de leurs moyens à l'exportation.

42- Autorité de Sûreté Nucléaire.

43- L'Allemagne vient de décider d'engager un débat sur les techniques d'exploitation des gaz de schiste : 7e des 10 priorités du programme présenté le 17 août 2012 par le Ministre de l'environnement, M. Altmaier.

44- Cour des comptes, « Le soutien public aux entreprises exportatrices », insertion au rapport public annuel 2011.

Les **grands groupes** publics et privés, quant à eux, devraient être appelés – certains le font déjà avec succès[45] – à soutenir les entreprises de leur filière à l'exportation, par des actions de portage et en leur ouvrant leur réseau à l'étranger. Ils concrétiseraient leur engagement dans des **chartes** spécifiques (voir plus loin).

6e proposition :
aligner les conditions de crédit et des garanties export, en volume, quotité et taux sur le meilleur niveau constaté dans les pays avancés et créer un « prêteur direct » public.

Nous ajoutons que tout ce qui concerne les **brevets** et plus largement la protection de la propriété intellectuelle, ainsi que les **normes**, joue un rôle important de soutien à l'export. La France doit être plus active et surtout s'exprimer d'une voix unique sur ces sujets dans les enceintes européennes et internationales (CEN/CENELEC, ISO/CEI[46]), où notre présence est parfois insuffisante.

* *

Mais l'on n'exporte que ce que les clients veulent acheter ! L'adaptation de l'offre française aux marchés étrangers et à leurs évolutions est la clé ; elle ne peut se faire – nous le répétons – que vers le haut, vers la **montée en gamme**. Plus d'innovation, plus de qualité, plus de service qui permettront d'identifier le « made in France » et d'en faire une référence. Des études récentes confirment que les entreprises innovantes exportent plus que celles qui n'innovent pas et que leurs exportations croissent plus rapidement[47].

La recherche et l'innovation

L'effort de recherche française est significatif. On a vu que c'était un de nos atouts. Il constitue le socle de l'innovation. Dès lors, nous proposons que **la recherche publique et le soutien à l'innovation** soient **budgétairement sanctuarisés** comme l'est l'Éducation. Ils préparent l'avenir. S'agissant de la **recherche privée**, les dispositifs existants – le **Crédit d'Impôt Recherche** (complété dans le PLF 2013 par un crédit Innovation pour les PME), le soutien aux **jeunes entreprises innovantes** (remis au niveau de 2010), les actions d'OSEO, ou le soutien aux **pôles de compétitivité** – devront être préservés dans la durée (la question du financement des fonds propres des entreprises innovantes sera évoquée dans la troisième partie de ce rapport).

7e proposition :
sanctuariser le budget de la recherche publique et celui du soutien à l'innovation sur la durée du quinquennat.

45- Comme EDF avec Vanatome, ou Schneider Electric avec Auxel.

46- CEN : comité européen de normalisation, CENELEC : comité européen de normalisation électrotechnique (normes électriques), ISO : organisation internationale de normalisation, CEI : commission électrotechnique internationale (normes électriques).

47- Par exemple Oséo, Le lien innovation-exportation, avril 2010 et Direction générale des douanes, « Les entreprises se déclarant innovantes sont plus performantes à l'exportation » in Études et éclairages n° 26, octobre 2011.

L'objectif est de permettre à la recherche privée de rattraper son retard par rapport à celle des pays les plus innovants et de conduire les PME et les ETI à intégrer plus de technologie avancée et d'innovation dans leurs process industriels et dans leurs produits.

- En outre, les dispositifs de soutien à la recherche industrielle devraient être systématiquement **conditionnés à la coopération** entre les grands groupes et leurs sous-traitants et fournisseurs, comme certains le prévoient déjà.
- Enfin, nous proposons que soit créé **l'équivalent du SBRI britannique** (Small Business Research Initiative) **ou du SBIR américain** (Small Business Innovation and Research) **qui orientent une partie de la commande publique vers des innovations** ou des prototypes élaborés par des PME. Un objectif pourrait être fixé à la part des innovations dans les achats courants de l'État : 2 %[48] paraît raisonnable au départ, une partie de ce montant (15 %) porterait sur les activités de démonstration et d'expérimentation préalables à la complète industrialisation (par exemple, prototype d'équipement d'une nouvelle chambre d'hôpital ou démonstration de nouvelles technologies de traitement des eaux).

8e proposition :
créer un mécanisme d'orientation de la commande publique vers des innovations et des prototypes élaborés par des PME : objectif de 2 % des achats courants de l'État.

Mais **la question la plus décisive pour l'industrie française est probablement d'intensifier et d'accélérer la collaboration entre les différents acteurs** – structures publiques de recherche, entreprises, grands groupes, ETI, entreprises innovantes – **et le transfert** de la recherche **vers l'innovation** et ses applications industrielles. Le problème est désormais bien identifié, les barrières parfois idéologiques s'estompent ; des instruments se mettent en place ; il faut s'appuyer sur ces progrès pour amplifier le mouvement.

Les **Investissements d'Avenir** jouent un rôle essentiel à cet égard : soutien aux Instituts Carnot, mise en place des sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT), création des Instituts de Recherche Technologique (IRT) et leurs équivalents pour l'énergie décarbonée. Il faut certainement veiller à simplifier ce qui peut l'être et s'appuyer sur ce qui existe : par exemple, les succès du CEA sur plusieurs technologies génériques qui peuvent être démultipliés en relation avec les Instituts Carnot, ou l'existence de certaines structures de valorisation de la recherche au niveau régional. Mais il est essentiel de maintenir la dynamique de mise en place des entités nouvelles qui comblent d'évidentes lacunes.

Il en est de même des **pôles de compétitivité** dont le bilan effectué récemment est globalement positif[49]. Ces structures permettent des dialogues et des coopérations qui n'existaient pas auparavant : la baisse du FUI (Fonds Unique Interministériel), destiné à financer leurs projets collaboratifs de R&D, devrait être corrigée dans les prochains budgets. L'industrialisation des projets issus des pôles de compétitivité devrait également être encouragée (voir plus loin, le financement des entreprises innovantes).

48- 2,5 % est le taux retenu aux États-Unis et en Grande-Bretagne, après une montée en puissance sur plusieurs années.

49- Rapport de l'évaluation de la deuxième phase de la politique des pôles de compétitivité confiée au consortium Bearing Point-Erdyn-Technopolis ITD, juin 2012.

3e partie

La structuration et la solidarité du tissu industriel : faire travailler les acteurs ensemble

Nous l'avons indiqué plus haut : le faible nombre d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) comme la faible solidarité entre entreprises sont des carences réelles de l'industrie française. Elles pèsent, bien sûr, sur notre compétitivité industrielle en nous privant du dynamisme des ETI comme des synergies dont bénéficient nos concurrents allemands ou italiens beaucoup plus solidaires.

1. Faire croître le nombre d'ETI

Les raisons pour lesquelles les PME françaises grandissent trop rarement pour devenir de véritables ETI sont multiples : d'abord le manque de fonds propres, mais aussi les obstacles juridiques et fiscaux (fiscalité de la transmission d'entreprises et des plus-values, seuils fiscaux et sociaux multiples), le manque de soutien des donneurs d'ordres parfois tentés d'ailleurs de les racheter, la crainte des entrepreneurs de prendre les risques associés au grossissement de leurs entreprises (embauches de personnel, perte de contrôle si une ouverture du capital est nécessaire, capacité à gérer…), l'attirance de certains jeunes entrepreneurs pour les gains associés à la vente de leur entreprise… Il n'y a donc pas de solution unique à ce problème, mais **un faisceau d'initiatives publiques favorables à la croissance des PME**. L'environnement fiscal est bien sûr essentiel pour favoriser la prise de risque liée à la croissance de l'entreprise. Nous proposons ici un nombre limité de mesures significatives qui peuvent changer les comportements et les anticipations en montrant la détermination positive de l'État :

- stabilisation des **dispositifs Dutreil**, déjà mentionnée plus haut ;
- création, au sein de la BPI, d'un produit constitué d'**actions de préférence sans droit de vote** (bénéficiant en contrepartie d'une rémunération privilégiée), pour faire face à des besoins de fonds propres pour des entreprises en croissance dont les propriétaires veulent garder le contrôle ;
- création et dotation, également dans le cadre de la BPI, de **fonds d'investissement** sectoriels destinés à favoriser les rapprochements d'entreprises (type *Aerofund* dans l'aéronautique ou FMEA[50] pour l'automobile) ;
- modification de **l'évaluation fiscale d'une entreprise cotée** en cas de transmission pour ramener cette évaluation à celle d'experts agréés et non plus à la valeur boursière qui ne représente souvent pas la valeur réelle de l'entreprise ;
- pérennisation des dispositifs de **lissage des seuils**[51] fiscaux et administratifs mis en place à titre expérimental par la LME, en 2008, pour limiter et étaler leur impact ;

50- Fonds de mordernisation des équipementiers de l'automobile.

51- Les entreprises atteignant les seuils de 9, 10, 19 et 20 salariés sont confrontées à des surcoûts financiers et administratifs souvent dissuasifs. Par exemple, il ressort (source INSEE, analyse n°2 de décembre 2011) que pour les entreprises de 19 salariés, la probabilité de franchir le seuil de 20 salariés serait supérieure de 9 points en l'absence de discontinuité (i.e. effet de seuil) dans la législation.

- développement de **l'accompagnement (mentorat)** et de la formation des dirigeants d'entreprise en relation avec les écoles de management et les chambres consulaires[52]. Il s'agit en particulier de rompre l'isolement des chefs d'entreprises et de leur apporter une capacité de diagnostic stratégique, financier, technique ou managérial.

9e proposition :
créer, au sein de la BPI, un produit constitué d'actions de préférence sans droit de vote (bénéficiant en contrepartie d'une rémunération privilégiée).

C'est la conjonction de ces mesures, auxquelles s'ajoutent, bien entendu, tous les dispositifs de soutien aux PME (financements, soutien à l'innovation et à l'exportation, commande publique…) qui peut permettre à l'État d'impulser une dynamique de croissance des entreprises. Un équivalent du « ***Small business act*** » donnerait un **cadre de cohérence à cette politique** – sans utiliser le vecteur législatif si cela n'est pas nécessaire – et créerait l'écosystème de croissance que nous recherchons. Ce serait le « pendant public » du Pacte PME, initiative qui réunit grands groupes et PME pour améliorer leurs relations.

10e proposition :
élaborer un équivalent du « Small Business Act », comme cadre de cohérence des dispositifs en faveur de la croissance des PME.

2. Renforcer la solidarité des filières industrielles

La solidarité des filières est d'abord de la responsabilité des entreprises qui les composent. C'est, en particulier, l'affaire des grands groupes qui en sont les « têtes de pont » et des organisations professionnelles qui les fédèrent.

- Cependant des dispositifs peuvent pousser les acteurs à développer leurs synergies et leurs coopérations ; ils devront être renforcés. En particulier, l'obligation d'associer **les fournisseurs et les sous-traitants aux actions des grands groupes dès lors qu'ils bénéficient d'aides de l'État** ; le lancement de **grands programmes** du type de ceux soutenus par les Investissements d'Avenir peut être l'occasion de tels rapprochements (par exemple, l'avion du futur, la voiture du futur, les hydroliennes, l'hôpital numérique…). Nous avons vu également que des **structures de coopération** – type IRT ou pôles de compétitivité – conduisent les grands groupes, les ETI et PME à travailler ensemble. Enfin, la **BPI** devra avoir une politique de filière, pour ses activités de fonds propres, éventuellement à travers des fonds spécialisés (voir plus loin).

52- Exemple de l'association de l'Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise (EGEE) regroupant plus de 2 400 anciens cadres dirigeants, ingénieurs, chefs d'entreprise qui ont choisi de consacrer une partie de leur temps au bénévolat socio-économique, dans le cadre de la transmission inter-générationnelle des savoirs et de l'expérience.

11e proposition :
conditionner les soutiens de l'État aux actions des grandes entreprises à leur capacité à y associer leurs fournisseurs et sous-traitants.

- La CNI a mis en place des **Comités stratégiques de filière**. Ces comités sont des lieux d'élaboration de stratégies communes et de dialogue social. Ils permettent à tous les acteurs de s'exprimer et de définir ensemble les orientations des filières. Ils jouent donc un rôle essentiel dans l'émergence de ces dernières. Pour mieux répondre aux attentes qu'ils suscitent, les comités de filières doivent être dotés de certains moyens d'analyse et d'expertise (ce n'est pas le cas actuellement) et voir leur gouvernance renforcée.

12e proposition :
renforcer la gouvernance et les moyens des comités de filières de la CNI.

S'agissant des entreprises, le **renforcement des organisations professionnelles** (par exemple, le GIFAS ou la Plateforme automobile en cours de mise en place) apparaît nécessaire. Elles doivent s'équiper pour jouer un rôle beaucoup plus opérationnel de structuration des filières.

Mais le développement de ces dernières ne peut faire l'économie d'un investissement et d'une prise de responsabilité des grands groupes publics et privés :

- pour les **groupes publics**, l'État doit fixer des objectifs sur la base des propositions des entreprises et vérifier que les politiques sont correctement mises en œuvre ;
- les **groupes privés** déploient des stratégies mondiales mais ils veulent garder leurs racines en France. Ils ont un rôle clé à jouer dans la structuration des filières; il est possible de faire appel au **patriotisme** de **leurs dirigeants** ; d'autant plus que l'intérêt à long terme de ces groupes est de disposer, sur le sol national, d'un tissu de fournisseurs et sous-traitants dynamiques et compétitifs. Nous sommes persuadés qu'un tel appel sera entendu.

Les grands groupes devraient proposer des « chartes » dans lesquelles ils s'engageraient à mener des actions propres à renforcer la compétitivité de leur filière : par leur politique d'achat, bien sûr, en l'inscrivant dans une vision à long terme, mais aussi par la mise à disposition des structures de formation, par le conseil en management et le soutien technique, le soutien à l'exportation, la mise en place de plateformes informatiques communes (plateforme d'achat par exemple) ou le soutien au regroupement de fournisseurs. Rien de tout cela ne va à l'encontre des stratégies des grands groupes – les groupes allemands ou américains en font la démonstration. Tout cela renforce, au contraire, la convergence d'intérêts entre les groupes et leur filière et leur compétitivité globale.

Les Comités de filières de la CNI sont les lieux appropriés pour évaluer et stimuler ces processus.

3. Développer les solidarités territoriales

Les notions de proximité et d'ancrage géographique sont décisives pour les PME et les ETI. Le succès des pôles de compétitivité auprès des industriels, leur appétit pour les IRT le montrent. Des synergies territoriales fortes existent. Elles complètent les synergies de filières qui ont parfois elles-mêmes des déclinaisons locales. Pour cette raison, nous ne proposons pas de réduire le nombre de **pôles de compétitivité**, mais d'ajuster leur pilotage à leur dimension: l'État devrait assumer la responsabilité première – en coopération avec les Régions concernées – des pôles mondiaux ; les autres pôles pourraient utilement être pilotés par les Régions – en coopération avec l'État[53].

Dans ce sens, les structures que nous venons de citer – pôles de compétitivité, IRT –, celles qu'animent les chambres régionales consulaires ou les syndicats professionnels doivent être soutenues et leurs actions mises en cohérence au niveau des territoires. **Le rôle des Régions** sera décisif à cet égard. Elles consacrent des moyens croissants au secteur productif. Nous suggérons qu'une compétence forte de coordination des actions de soutien public à l'industrie leur soit reconnue dans la troisième étape de la décentralisation.

Enfin, les Régions auront à prendre l'initiative – certaines l'ont déjà fait – d'organiser le nécessaire **dialogue social** sur les stratégies de développement industriel régional, au-delà de ce que font déjà les CESER[54].

13e proposition :
donner aux Régions la responsabilité de coordonner l'action des différentes structures régionales en charge de promouvoir l'innovation et le développement de l'industrie, ainsi que d'animer le dialogue social.

,

53- Recommandation du rapport Bearing Point-Erdyn-Technopolis ITD de juin 2012 sur l'évaluation des pôles de compétitivité *op. cit.*
54- Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux.

PACTE POUR LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

4e partie

Les leviers de la politique industrielle

Nous insisterons sur trois d'entre eux : la formation, le financement et le rôle du Commissariat Général à l'Investissement.

1. Une formation répondant aux besoins de l'industrie

La régression de la France dans les classements PISA est, à l'évidence, un sujet de préoccupation. Nous ne traiterons pas ici de ce sujet majeur mais nous voulons souligner que l'Éducation est à la base de la compétitivité d'un pays. Elle mérite une priorité absolue. Nous nous concentrerons ici sur l'impact de l'appareil et des politiques de formation sur l'industrie. Avec une remarque préliminaire : **l'enseignement technique et professionnel** ne bénéficie toujours pas, en France, de la priorité qu'il mérite même si les Régions ont fait un effort considérable d'investissement dans les lycées. Les moyens alloués sont encore insuffisants et l'image de cet enseignement, au moment de l'orientation des jeunes, n'est pas valorisée. Cela impacte directement l'attractivité et l'emploi industriels. La différence avec l'Allemagne est ici « massive » : elle explique, sans aucun doute, une part significative de l'écart de compétitivité entre les deux pays.

a. La formation initiale : rapprocher le système éducatif et les entreprises

De nombreux industriels se plaignent de ne pas trouver les personnels dont ils ont besoin, en dépit d'un chômage élevé. Cela résulte pour partie – nous l'avons déjà noté – d'une inadéquation persistante entre l'offre de l'Éducation Nationale et les besoins des entreprises. Le Service Public de l'Orientation[55] oriente trop souvent en fonction des places disponibles et pas assez en fonction des besoins. Le dialogue entre le dispositif d'enseignement et l'industrie est lui-même très insuffisant. Cependant, les mentalités évoluent des deux côtés; cela doit permettre de renforcer ce dialogue, de manière efficace.

Nous proposons que les **entreprises** soient **associées à la gouvernance de l'enseignement technique et professionnel** au niveau des établissements (Conseil d'administration), des Régions (établissement des cartes de formation) et au niveau national. Les **accords-cadres de partenariat** entre l'Éducation Nationale et les fédérations professionnelles devraient être vigoureusement encouragés. Il conviendrait de multiplier des initiatives analogues dans les Universités. Les grandes écoles tirent en effet une partie de leur force de la proximité avec les entreprises. Les visites et les stages d'enseignants et d'élèves à tous niveaux actuellement trop peu fréquents, permettraient une meilleure connaissance de l'entreprise et de son rôle dans la société. Leur nombre doit être sensiblement accru.

55- La loi du 24 novembre 2009 a créé un droit pour toute personne à être « conseillée, informée, accompagnée en matière d'orientation professionnelle ». Ce droit doit être effectif.

14e proposition :
systématiser la présence des entreprises dans la gouvernance de l'enseignement technique et professionnel au niveau des établissements (Conseils d'administration), des Régions (établissement des cartes de formation) et au niveau national.

Parallèlement, il appartiendra aux entreprises de développer leurs actions d'**apprentissage** et de **professionnalisation**[56] : nous proposons un objectif de **doublement du nombre des formations en alternance sur le quinquennat**. Cela relève à la fois de l'initiative des entreprises – elle doit être encouragée et contractualisée – et du rôle des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage. Des progrès significatifs ont été réalisés dans ce sens, ils concernent en particulier l'enseignement supérieur (un quart des formations en apprentissage[57]). Il conviendrait maintenant de faire de l'apprentissage une voie attractive pouvant être choisie à tous les niveaux de formation. Cela suppose, d'une part, que l'on prenne des mesures pour faciliter la recherche par les jeunes candidats d'une entreprise d'accueil et, d'autre part, qu'on aborde les problèmes cruciaux du transport et du logement des apprentis. Enfin, les expériences particulièrement riches de **structures associant formation initiale et formation continue** devraient être multipliées dans les lycées professionnels et techniques comme dans les Universités. Les Investissements d'Avenir pourraient d'ailleurs renforcer leur soutien à ce type d'opération.

15e proposition :
doubler le nombre de formations en alternance sur la durée du quinquennat.

b. La formation continue : développer les formations qualifiantes et diplômantes

Comme pour la formation initiale, il ne s'agit pas ici de traiter dans sa globalité la question extrêmement complexe de la formation continue, qui engage, chaque année, plus de 30 milliards d'euros[58]. Une évaluation de l'adéquation de cet effort massif aux objectifs qu'il se fixe nous paraît nécessaire. L'importance du sujet, notamment au regard des problèmes d'emploi, justifie un débat national large. Nous n'examinerons ici que les réorientations éventuelles liées à l'objet de ce rapport.

Deux évolutions paraissent nécessaires.

- La première concerne **le développement de formations qualifiantes et diplômantes**, ou celles donnant lieu à des **validations des acquis de l'expérience** (VAE) reconnues hors de l'entreprise. L'objectif est d'éviter que la carrière des salariés ne se joue, en fait, qu'au moment de la formation initiale. Il s'agit ici d'accroître le potentiel des salariés, leur

56- Les deux participants de l'alternance.

57- 26,1 % des apprentis en 2011 (Éducation nationale, *Repères et références statistiques 2012*).

58- La dernière évaluation de la dépense globale de formation professionnelle, établie pour l'année 2009, fixait un montant de 31,3 Mds € (*cf.* DARES Analyses n° 82, novembre 2011 et G. Larcher, *La formation professionnelle : clef pour l'emploi et la compétitivité,* avril 2012).

employabilité et leur capacité à gérer des mobilités choisies ou liées aux évolutions ou aux difficultés des entreprises où ils travaillent. Cela suppose que l'on aille à contre-courant d'une évolution historique vers le raccourcissement des périodes de formation, celle-ci étant de plus en plus focalisées sur l'adaptation des salariés à leur poste de travail et de moins en moins sur le développement de leurs capacités. Il devrait être demandé aux partenaires sociaux de négocier un **compte individuel de formation**, « crédité » soit au début de la vie active, soit chaque année, et attaché non au statut, mais à la personne. Le congé individuel de formation et le droit individuel à la formation seraient alors fusionnés.

L'objectif, pour tout salarié, d'une **progression d'au moins un niveau de qualification** au cours de sa vie active a été reconnu[59] ; il convient maintenant de « passer à l'acte ».

16e proposition :
demander aux partenaires sociaux de négocier les modalités de mise en œuvre d'un compte individuel de formation, « crédité » soit au début de la vie active, soit chaque année, et attaché non au statut, mais à la personne.

- La seconde orientation concerne **le renforcement de l'effort de formation vers les salariés les moins qualifiés** pour accroître leur capacité d'évoluer dans et hors de l'entreprise. Ils travaillent souvent dans des PME où la formation continue est difficile à mettre en œuvre. **Les Régions**, dans leurs compétences de développement économique et de formation professionnelle et en s'appuyant sur les partenaires sociaux, pourraient jouer un rôle plus actif pour faciliter et organiser ces formations en relation avec les organismes collecteurs.

Nous ne voudrions pas clore ces développements sur la formation sans évoquer **la culture scientifique et technique**. La formation initiale des jeunes doit, plus qu'elle ne le fait actuellement, les conduire à s'orienter vers les métiers de l'industrie. Nous avons vu que les formations techniques ont une image peu valorisée dans le secondaire. Les grands enjeux de la science sont insuffisamment explicités. La curiosité technique s'estompe. Plus grave encore, la notion même de **progrès technique** est trop souvent remise en cause à travers une interprétation extensive – sinon abusive – du **principe de précaution** et une description unilatérale des risques du progrès, et non plus de ses potentialités. Le principe de précaution doit servir à la prévention ou à la réduction des risques, non à paralyser la recherche ; il doit, au contraire, la stimuler. Fuir le progrès technique parce qu'il présente des risques nous expose à un bien plus grand risque : celui du déclin, par rapport à des sociétés émergentes qui font avec dynamisme le choix du progrès technique et scientifique, tout en n'étant pas plus aveugles que nous sur les nécessaires précautions.

Retrouver **le goût et l'optimisme de la science et de la technique** est une responsabilité majeure que partagent tous les acteurs de la société : responsables politiques, médias, corps intermédiaires, entreprises, enseignants. L'État doit, quant à lui, impulser le mouvement et fédérer les initiatives.

59- Article L 6111-1 du code du travail.

2. Un financement dynamique pour l'industrie

Bâle III et *Solvency* II modifient les conditions de financement des entreprises. Ces réformes majeures vont conduire à la **désintermédiation du crédit** et au retrait des compagnies d'assurance du marché des actions. Il est essentiel que les transitions soient assurées et, si les nouvelles règles prudentielles ne peuvent être assouplies, que les délais nécessaires à leur mise en œuvre ordonnée, soient allongés. S'agissant du **crédit**, deux évolutions seront nécessaires, hors la BPI qui sera évoquée plus loin.

- Il faudra d'abord faciliter **l'accès** des ETI et des PME aux **marchés financiers**. Il revient aux **banques** de créer les instruments nécessaires et de proposer des regroupements d'entreprises pour accéder au marché obligataire.

- La seconde évolution concerne le **crédit interentreprises**. Par sa masse, il est cinq fois supérieur au crédit bancaire de trésorerie. Les exigences de la loi de modernisation de l'économie de 2008 sont trop souvent contournées, notamment par des intentions de commandes confirmées très tardivement, pour retarder la date du déclenchement des délais de paiement. Les **fournisseurs** hésitent à aller devant les tribunaux contre leurs clients. Il devrait être confirmé aux Commissaires aux Comptes qu'ils doivent obligatoirement joindre à leur avis sur les comptes de l'entreprise le rapport prévu et trop souvent absent sur le crédit interentreprises (crédit client et crédit fournisseur). Une concertation des acteurs permettrait de « normer » les informations à fournir. Des sanctions administratives (DGCCRF[60]) devraient être prévues en cas de manquement. Le poste de **médiateur des relations interentreprises** mérite d'être maintenu et ses capacités d'enquête renforcées.

17e proposition :
confirmer aux Commissaires aux comptes qu'ils doivent obligatoirement joindre à leur avis sur les comptes de l'entreprise, un rapport sur le crédit interentreprises. Prévoir des sanctions administratives (DGCCRF) en cas de manquement aux règles sur les délais de paiement.

Le renforcement des fonds propres des entreprises est évidemment essentiel pour soutenir l'investissement dans une période de crédit plus rare. Il suppose que l'épargne soit orientée vers des placements longs et à risque, et les placements longs vers l'industrie. **C'est le complément indispensable du « choc de compétitivité »**. Nous proposons :

- que la **« durée » des contrats d'assurance vie** soit allongée par une adaptation de leur régime fiscal et que, par les mêmes moyens, les **contrats en unités de compte** (c'est-à-dire investis en actions), actuellement très minoritaires, ou les contrats « diversifiés » créés en 2005 soient avantagés par rapport aux contrats dits en euros (placements essentiellement obligataires) ;

60- Direction Générale de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes.

- que les **compagnies d'assurance** soient conduites à investir une faible part de leurs actifs – de l'ordre de 2 % – dans des **sociétés non cotées** (elles y ont été incitées mais ne s'y sont pas tenues). La liquidité des placements devrait être assurée à une certaine échéance. Les placements s'effectueraient plutôt dans le cadre de fonds spécialisés. L'État devrait d'ailleurs inciter directement les **collecteurs d'épargne** proches de lui (la CNP, la Prefon, les Caisses des Retraites gérées par la Caisse des Dépôts (IRCANTEC…), le fonds de réserve des retraites, la CADES[61]…) à être plus actifs dans ce domaine ;
- que les **PEA** soient, pour partie, réorientés vers les PME et les ETI (ils sont, pour une large part, investis dans les grandes valeurs de la cote), grâce à un avantage fiscal, pour déboucher sur un **véritable PEA-PME**, comme l'a annoncé le Président de la République le 20 septembre 2012 ;
- que le **capital investissement** pour les entreprises innovantes, notamment à travers les FCPI[62] et les FIP[63], soit soutenu par la stabilité de son régime fiscal – a minima – ou plutôt, par l'augmentation des plafonds de versement des épargnants. Encourager parallèlement une durée plus longue de placement (10 ans) doit permettre de financer les « investissements patients » dont les PME ont besoin.

Le développement de l'actionnariat dans les PME et les ETI doit plus généralement s'inscrire dans un **cadre fiscal supportable pour un placement à risque** et qui ne soit pas pénalisant par rapport à d'autres placements plus « confortables » comme l'immobilier, dont la fiscalité pourrait être relevée.

18e proposition :
allonger la « durée » des contrats d'assurance vie par une adaptation de leur régime fiscal ; avantager fiscalement les contrats en unités de compte (c'est-à-dire investis en actions) et les « contrats diversifiés » par rapport aux contrats dits en euros (placements essentiellement obligataires).

La BPI se met en place. Elle peut constituer un instrument décisif de financement des PME et des ETI dans une période de retrait relatif des banques. L'action d'OSEO, en matière de **crédit**, est appréciée par les industriels, comme par les banquiers. Il importe de ne pas perdre ses atouts – proximité, réactivité. L'arrimage à des financements bancaires est efficace et protecteur même si des exceptions, clairement limitées, pourraient être apportées à ce principe. Le financement par l'État de l'**innovation** (volet ex-Anvar) doit être préservé, en volume, au sein de la BPI.

S'agissant des **fonds propres**, il convient de renforcer la capacité de co-financement de la BPI entre fonds publics et fonds privés à travers « **France Investissement** » pour soutenir les entreprises ayant de forts besoins d'investissement au moment de **l'industrialisation de leurs innovations**. Les Investissements d'Avenir pourraient participer à la dotation des fonds hébergés par France Investissement. Le doublement des capacités de la BPI dans ce domaine est prévu d'ici 2020 ; nous proposons de l'accélérer et de le réaliser en 5 ans, sur la durée du quinquennat.

61- Caisse d'amortissement de la dette sociale.
62- Fonds communs de placement dans l'innovation.
63- Fonds d'investissment de proximité.

19e proposition :
doubler en cinq ans la capacité de France Investissement (BPI) à développer des partenariats public-privé dans le domaine du capital-investissement pour soutenir les entreprises ayant de forts besoins d'investissement au moment de l'industrialisation de leurs innovations.

La BPI devrait plus généralement accepter, elle aussi, des **durées de retour sur investissement plus longues**. Elle aura à s'engager pour que certains de nos fleurons technologiques ne soient pas rachetés par des entreprises étrangères et devrait pour cela pouvoir détenir des **participations majoritaires temporaires** lorsque l'intérêt national le justifie. Nous rappelons également notre préconisation de création d'actions de préférence, qui permettraient d'intervenir sans droit de vote au capital des PME et des ETI. La BPI, enfin, devra s'équiper pour mettre en œuvre soit directement, soit par les fonds qu'elle gère, les **priorités de la politique industrielle et technologique**, notamment, le financement de **grands programmes d'innovation**, la **structuration des filières** et la **diffusion des technologies génériques et du numérique** dans les entreprises.

3. Commissariat Général à l'Investissement : l'instrument de l'État au service de la préparation de l'avenir

La **politique technologique**, celle qui prépare l'avenir, est clairement interministérielle. L'innovation prend une place grandissante dans les stratégies de compétitivité des pays avancés. Les politiques qui la soutiennent dépassent les clivages entre administrations et doivent conduire au dialogue de toutes les parties prenantes : Universités, organismes de recherche et de transfert de connaissance, BPI, entreprises. Le Commissariat Général à l'Investissement, administration de mission, peu nombreuse, dotée de cadres de haut niveau venant aussi bien du secteur privé que de l'Administration, sous la tutelle du Premier ministre, a montré sa capacité à animer la diversité des acteurs du développement technologique et à les rapprocher. Nous proposons que ce rôle soit confirmé et probablement renforcé pour prendre en compte la priorité du redressement compétitif.

- Cela suppose d'abord, que le **dispositif** soit **évalué et amélioré**, dans le sens de la simplification et de l'accélération des procédures.
- Il conviendrait, bien sûr, que ses **financements** soient **ré-abondés** le moment venu, quand ses ressources actuelles seront toutes engagées.

Au-delà de son action « générale » en faveur de la recherche et de l'innovation, le CGI pourrait être porteur de **trois priorités techniques et industrielles** qui nous paraissent décisives :

- le développement et la diffusion des **technologies génériques** (numérique et micro-électronique, photonique, nanotechnologies, biotechnologies, matériaux, systèmes…) qui sont vitales pour toutes les industries. Nous insistons sur ce point : il n'y a pas d'industrie dépassée ; il y a des technologies dépassées !

- **la santé et l'économie du vivant**, qui ouvrent des espaces de plus en plus larges de recherche, d'innovation et de développement industriel où la France doit être présente ;
- **la transition énergétique, les économies d'énergie, les industries vertes**, l'industrie « circulaire » **(recyclage)** qui constituent, chacun en est conscient, un des principaux relais de croissance dans les prochaines années.

20e proposition :
donner au CGI la mission de porter trois priorités techniques et industrielles :
(1) les technologies génériques,
(2) la santé et l'économie du vivant
et (3) la transition énergétique.

5e partie

Pour une politique industrielle européenne

Le terme de « politique industrielle » avait quasiment disparu du langage communautaire au début des années 2000. Sous l'impulsion de la France et de quelques États membres, la crise de 2008 « aidant », le sujet est de nouveau sur la table. La Commission vient de produire la mise à jour de sa Communication de 2010 sur « Une industrie européenne plus forte ». Elle propose, en particulier, un objectif de 20 % pour la part de l'industrie dans le PIB européen en 2020, contre 16 % actuellement (et 19 % en 2000).

Des progrès ont été accomplis dans le sens d'un renforcement du marché intérieur (on peut mentionner en particulier ceux relatifs aux normes et au Brevet Européen). Le but est, à travers un meilleur dynamisme des échanges intra-européens, de renforcer la compétitivité globale de l'industrie européenne, appuyée sur un marché unifié. La contrepartie – le défi – est que cela conduit les différents pays à confronter leurs compétitivités respectives. Cela renforce encore la nécessité d'une politique forte de reconquête de la compétitivité industrielle française.

1. Une stratégie industrielle européenne trop générale et lacunaire

Il faut intégrer la politique du marché intérieur dans une véritable **stratégie industrielle européenne,** que la Communication évoquée plus haut ne définit que de manière très générale, sans véritablement prendre compte la nouvelle donne d'une compétition internationale plus exacerbée que jamais. L'Europe doit mettre sa politique au service de ses industries. À l'avenir, **toutes les politiques européennes** – comme les politiques nationales – devraient être **évaluées à l'aune de la compétitivité**.

Avant de faire certaines remarques sur quatre d'entre-elles dont l'importance est évidente, nous voulons mentionner deux lacunes graves : il n'y a pas, ou trop peu, de **politique européenne pour l'énergie ou pour les matières premières**. Si l'Europe ne se mobilise pas sur ces deux sujets, sa compétitivité et, à terme, son indépendance seront exposées à de grands risques. Il importe en particulier que la transition énergétique soit gérée de manière cohérente en Europe. Chacun peut constater que ce n'est pas le cas.

Nous ne proposons pas dans cette partie du rapport des mesures précises parce qu'elles ne relèvent pas de la seule décision française ; mais nous avons jugé utile de formuler certaines orientations que la France pourrait reprendre à Bruxelles.

2. La politique de recherche – les grands programmes au service de l'innovation et de l'ambition européennes

La perspective d'un prochain PCRDT[64] (2014 - 2020) atteignant 80 milliards d'euros, contre 56 pour le précédent, doit être saluée tant elle va dans le bon sens. Notre pays pourrait plaider pour une simplification et une accélération des procédures actuellement dissuasives pour les PME et les ETI. Il est surtout essentiel que la France, qui contribue à hauteur de 17 %, améliore son **taux de retour** (11 % actuellement). Pour cela, la sensibilisation des organismes de recherche et des entreprises est essentielle ; les Instituts Carnot et l'ANR, au niveau national, ainsi que les Régions au niveau des territoires, pourraient prendre la responsabilité d'organiser des regroupements de centres de recherche et d'entreprises, notamment de PME[65], pour répondre aux appels à projets.

La France a un savoir-faire et une tradition de **grands programmes** qui ont « tiré » son développement technologique et son industrie ; elle pourrait prendre l'initiative de proposer des projets européens d'envergure à l'instar de *Sesar*, *Galileo* ou *Ariane* V ME[66], dans les domaines technologiques d'avenir, par exemple la santé, la transition énergétique ou l'équipement très haut débit.

Nous insistons sur ce point parce que de tels programmes permettent le regroupement de capacités de recherche et industrielles européennes. Ils ont également une forte visibilité et incarnent une Europe ambitieuse, bâtisseuse, comme l'ont fait Airbus ou Ariane.

Leur financement pourrait, pour la partie générant un « retour financier sur investissement », être assuré par des « ***project bonds*** » et la **BEI**. Le niveau actuel des taux d'intérêt, comparé aux taux de rentabilité potentiels, rend ce type d'endettement « européen » parfaitement justifié sur le plan économique. Les *project bonds*, actuellement prévus à faible niveau et à titre expérimental, devraient rapidement atteindre **un volume au moins égal aux concours actuels de la BEI**, doublant ainsi la capacité de financement des investissements de l'Union Européenne.

64- Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique.

65- La complexité et la durée d'examen des dossiers éloignent, de fait, beaucoup de PME des soutiens européens.

66- Accroissement des capacités du lanceur européen.

3. La politique de la concurrence au service de la compétitivité

La politique de la concurrence « domine » toutes les politiques européennes qui ne peuvent se déployer que dans le cadre qu'elle définit. Cette « domination » est également idéologique ; elle s'appuie sur une administration extrêmement compétente[67] devant laquelle les autres administrations s'inclinent le plus souvent. La politique de la concurrence de la Commission souffre de deux faiblesses : d'une part, elle intègre mal la dimension de la compétition mondiale à laquelle l'industrie européenne est confrontée et donne la priorité au consommateur par rapport au producteur ; d'autre part, les décisions relatives à la concurrence (aides d'État ou concentrations) ne peuvent être remises en cause que devant la Cour de Justice Européenne ; elles sont donc très largement fondées sur des critères juridiques et prennent mal en compte la dimension économique, la taille du marché pertinent, les dynamiques des secteurs à moyen terme, les effets d'échelle ou les régimes d'aide dont bénéficient les concurrents. Nous ajoutons que les délais des procédures sont déconnectés de la réalité industrielle. La politique de la concurrence doit être **davantage mise au service de l'industrie européenne et de sa compétitivité**. Nous proposons donc que toutes les décisions concernant la concurrence soient accompagnées d'un **avis d'experts** économiques et industriels, **extérieurs à la Commission** ; cet avis serait **public**. Il permettrait, sans remettre en cause les prérogatives de la Commission de la conduire à mieux intégrer l'économie réelle dans ses décisions. Un pas supplémentaire conduirait à ouvrir une possibilité d'appel des décisions de la Commission devant le Conseil des Ministres européen qui se prononcerait alors à la majorité qualifiée ; cette possibilité remettrait, sans doute, en cause une des prérogatives « fédérales » de la Commission. Elle ne ferait pourtant que reproduire les dispositifs nationaux où les décisions des autorités de la concurrence sont susceptibles d'appel devant les instances politiques.

21e proposition :
accompagner toutes les décisions européennes concernant la concurrence d'un avis d'experts économiques et industriels extérieurs à la Commission ; cet avis serait public.

67- Associée à l'exigeante Direction juridique !

4. La politique commerciale extérieure au service de « l'ouverture équitable »

Au cours de la période récente, le débat européen a permis de faire connaître le **principe de réciprocité**. Il convient maintenant de le mettre en œuvre concrètement, c'est-à-dire d'en définir les axes, les moyens et de les mobiliser. Ce sera la meilleure manière de combattre les tentations protectionnistes dans l'opinion publique. La **réciprocité est la condition d'une « ouverture équitable »**. Elle concerne :

- les **marchés publics** selon les pistes sur lesquelles travaille actuellement le Parlement Européen ;
- le contrôle des **investissements étrangers**, pour éviter l'acquisition des fleurons technologiques de la part de pays qui interdisent de tels investissements ;
- le respect des **grandes conventions internationales** : travail des enfants, réglementations de sécurité et de santé, règles environnementales (par exemple, importations de produits ne respectant pas les interdictions du programme REACH)… ;
- les **normes**, en imposant leur respect comme condition d'accès au marché européen ;
- la **propriété intellectuelle** dont la protection doit être assurée dans les pays exportateurs vers l'Europe comme elle est assurée en Europe.

Il convient enfin de s'assurer que les multiples protections non tarifaires ou les systèmes d'aides directes ou indirectes, dont bénéficient nos concurrents, sont soumis à l'appréciation de l'OMC qui a la charge de vérifier leur conformité avec les règles du commerce international et de sanctionner les infractions.

La France pourrait prendre l'initiative de proposer aux autres pays européens et à la Commission d'engager, sur ces sujets, une politique structurée, débouchant sur des mesures précises. Il s'agit pour l'Europe de montrer, au-delà des mots, sa détermination.

5. La politique monétaire extérieure au service de la croissance

Le niveau élevé de l'euro, par rapport aux autres monnaies mondiales entre 2005 et 2012 (au-dessus de 1,3 dollar pour 1 euro) a joué un rôle – très souvent sous-estimé – dans la **divergence des économies européennes**. Les pays qui ont su échapper à la concurrence par les prix, en créant des avantages différenciants, ont bénéficié d'un euro fort qui réduisait le coût de leurs importations sans faire souffrir leurs exportations ; les pays exposés à la compétition par les prix – la France en fait partie – ont vu leur compétitivité durement remise en cause ; l'euro fort a pesé sur les prix à l'exportation qui sont devenus de moins en moins générateurs de marges et il a stimulé les importations de produits manufacturés concurrents des productions locales. Pour faire simple, l'euro fort renforce les forts et affaiblit les faibles.

Le redressement de la compétitivité dans les pays les plus exposés à la concurrence par les prix, et donc en France, est ainsi, pour partie, lié à **un niveau plus acceptable de l'euro** par rapport aux principales monnaies mondiales. Les économistes fixent ce niveau entre 1,15 et 1,2 dollars pour un euro (parité du pouvoir d'achat). Il importe que l'Eurogroupe, qui en a la responsabilité, appuyé par la BCE qui en a les clés, s'exprime clairement (il ne l'a pratiquement jamais fait dans ce sens). Les marchés fixent la valeur des monnaies mais, l'expérience montre qu'ils écoutent ce que disent les responsables politiques et ils mesurent ce que font les Banques Centrales. Nous ne sous-estimons évidemment pas la difficulté de dégager un consensus sur ce point au sein de l'Eurogroupe !

PACTE POUR LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

6e partie

Pour un nouveau Pacte Social

Nous vivons une double transition qui change de manière assez radicale nos modes de production et les conditions de notre compétitivité.

D'une part, la mondialisation conduit à des processus de production et donc à des produits finaux de plus en plus internationaux. Nos entreprises sont imbriquées dans des réseaux transfrontaliers. D'autre part, les révolutions technologiques – aujourd'hui celle du numérique et d'internet, demain celle liée à la transition énergétique – modifient très profondément la manière dont sont conçus et fabriqués les produits, comme elles modifient la manière dont fonctionnent les collectifs de travail.

Dans cet environnement international de plus en plus compétitif, la **capacité d'adaptation**, la **réactivité** deviennent décisives. En même temps, l'industrie a besoin de plus d'**intelligence collective**, de plus de capacité **à partager, à anticiper**. Les chefs d'entreprises demandent légitimement de la reconnaissance, de la visibilité sur l'avenir et de la stabilité, mais aussi de la souplesse ; leurs personnels souhaitent être reconnus comme des acteurs majeurs de l'entreprise, être associés aux stratégies et, bien sûr, être mieux sécurisés dans un monde qui exige d'eux toujours plus de mobilité et de capacité d'adaptation.

Les circonstances de la 2e Guerre mondiale et de la Libération, avaient permis d'élaborer, en 1946, un Pacte qui a permis les « Trente glorieuses » ; chacun sent aujourd'hui que ce Pacte négocié il y a 60 ans est à bout de souffle, qu'il ne fonctionne plus et qu'il « fossilise » le dialogue social. Il faut en bâtir un nouveau.

Trois concertations ou négociations majeures sont menées simultanément. **La concertation sur le financement de la protection sociale, la négociation sur les Institutions Représentatives des personnels (IRP),** celle, enfin, sur la **sécurisation de l'emploi. Ces trois processus constituent un ensemble d'où peut justement émerger ce nouveau pacte.**

Les partenaires sociaux sont donc face à une **responsabilité** que l'on peut qualifier, sans grandiloquence, d'historique. Nous pensons qu'un nouveau pacte social, plus dynamique, adapté aux révolutions que nous traversons, est une clé incontournable de la compétitivité. Sans un tel pacte, les développements qui précèdent dans les cinq premières parties, perdent une part de leur portée.

Il ne nous appartient pas ici de préjuger la conclusion de ces concertations et négociations. Nous pensons néanmoins utile de faire, avec prudence, certains commentaires.

1. La concertation sur le financement de la protection sociale

La concertation sur le financement des prestations sociales devrait, à son terme, permettre à l'État d'arrêter les conditions de transfert d'une partie des charges sociales vers la fiscalité. Ce transfert va modifier les points d'application des prélèvements obligatoires. Cela veut dire qu'il y aura des bénéficiaires et des contributeurs nouveaux. Il est d'autant plus important que ce transfert soit juste et qu'il assure un financement pérenne de la protection sociale. Mais il implique également un choix, celui de l'investissement. Nous pensons – nous l'avons déjà dit – que la situation de notre appareil industriel ne laisse pas d'autres alternatives.

2. La négociation sur les Institutions Représentatives du Personnel (IRP)

La négociation sur les IRP permettra d'établir de nouvelles bases pour le dialogue social dans l'entreprise. Il s'agit, d'une part, de simplifier et de clarifier et, d'autre part, de permettre aux représentants du personnel d'être mieux en capacité d'exprimer leurs points de vue, plus tôt dans le processus d'élaboration des stratégies d'entreprise, pour être mieux en mesure d'anticiper les évolutions à venir. Nous avons proposé que les représentants du personnel aient une **voix délibérative dans les conseils d'administration et conseils de surveillance** des entreprises de plus de 5 000 employés. Nous pensons également intéressant que les entreprises qui le souhaitent – cela permettrait l'expérimentation en vraie grandeur – puissent offrir, comme en Allemagne, la **présidence des comités d'entreprise** à un représentant du personnel[68]. Cela entraînerait une prise de responsabilité de tous les acteurs de l'entreprise. Il serait à cet égard important que la formation des représentants du personnel soit renforcée et organisée pour mieux les préparer à ces responsabilités nouvelles.

22e proposition :
autoriser les entreprises qui le souhaitent à faire présider le Comité d'Entreprise par un représentant des salariés.

Il faut créer une dynamique ; cela ne sera possible que si l'on surmonte les défiances qui séparent trop souvent les partenaires sociaux dans l'entreprise et si chacun renonce à des postures dépassées. Chacun doit reconnaitre la responsabilité et la légitimité de l'autre : c'est le moyen d'élever le niveau d'intelligence collective.

68- Le Comité de groupe d'EADS, comme celui d'Airbus – qui font office de Comités Centraux d'entreprise – sont ainsi présidés par 2 représentants des salariés, un allemand et un français.

3. La négociation sur la sécurisation de l'emploi

La négociation sur la sécurisation de l'emploi peut changer la donne sur le sujet décisif de la capacité d'adaptation des entreprises et de leurs personnels.

Une des « entrées » est le **chômage partiel**. Il y a un assez large consensus pour considérer que le système allemand est plus efficace et qu'il a mieux préservé les capacités de l'industrie[69]. Ce système est plus coûteux dans l'immédiat, l'État sera donc sollicité sur ce sujet. Au-delà, il conviendra d'organiser la nécessaire adaptation des entreprises à des évolutions conjoncturelles qu'elles ne maîtrisent pas. Du point de vue de la compétitivité, la préservation maximum de l'emploi et des compétences est prioritaire. Elle justifie des **souplesses nouvelles** qui doivent trouver des contreparties dans la limitation du recours aux contrats les moins protecteurs (CDD, intérim…). Quant au niveau des négociations, il aura à concilier proximité et capacité réelle des partenaires à négocier de manière équilibrée.

S'agissant des **plans de sauvegarde de l'emploi**, les conditions de leur négociation seront, bien sûr, discutées mais le principal problème ne se trouve probablement pas tant dans les contraintes posées par le Code du Travail mais plutôt dans la longueur des procédures, pénalisantes pour l'entreprise et pour les salariés, et dans **l'insécurité juridique** que crée l'intervention presque systématique du juge, d'autant plus que celui-ci a élaboré une jurisprudence abondante qui « surplombe » le Code lui-même.

Le raccourcissement raisonnable des délais, une information renforcée et anticipée des représentants du personnel, une information mieux protégée du délit d'entrave… : tous les éléments susceptibles d'accélérer et de sécuriser les procédures et ainsi de réduire le nombre de recours méritent d'être évoqués.

La **sécurisation des emplois et des personnels dépendra** d'abord de la capacité de l'entreprise et des représentants du personnel à anticiper les évolutions ou les problèmes. Le dialogue social doit y aider en gagnant en transparence et en contenu. Cela renvoie au fonctionnement des IRP qui doivent permettre un vrai débat en amont sur les difficultés de l'entreprise. La **formation des personnels**, pour renforcer leurs capacités et accroitre leur employabilité, est également essentielle : nous avons déjà évoqué ce point plus haut. Nous ajoutons que **les périodes de chômage partiel** devront être des **périodes de formation**. Le soutien de l'État y serait conditionné et certains abattements sur les cotisations d'assurance chômage y inciteraient.

Au-delà, tous les éléments de **sécurisation des parcours professionnels** devront être mobilisés et renforcés pour que le changement d'employeur ne soit plus perçu comme un traumatisme par le salarié : engagements de reclassement, congés de reclassement, contrats de sécurisation professionnelle, reconnaissance des acquis de l'expérience et de la formation, régimes de retraite et de Sécurité sociale. Il conviendra, par ailleurs, de rapprocher Pôle Emploi et la Formation Professionnelle pour faire de la période de chômage une période de formation valorisante, reconnue comme telle[70].

69- L'appareil industriel allemand est sorti pratiquement intact de la crise de 2008-2009. La France a perdu 10 % de production industrielle pendant cette période qu'elle n'a pas récupérés.

70- Fin 2010, seulement 9,2 % des chômeurs suivaient une formation professionnelle (Dares, *La formation professionnelle des demandeurs d'emploi en 2010*, mars 2012).

4. Un Pacte Social

En évoquant les enjeux de chacune de ces trois négociations ou concertation, on sent bien que si on recherche, pour chacune d'entre elles, l'équilibre des concessions et des satisfactions pour les différents partenaires, on risque d'aboutir à des compromis « a minima ». En revanche, lorsque l'on prend une vue d'ensemble des trois processus, il est possible d'aller plus loin et de déboucher vraiment sur une situation nouvelle, beaucoup plus dynamique, où chacun « s'y retrouve ». C'est à notre avis, la condition d'un **nouveau Pacte Social, véritable socle du Pacte productif**.

CONCLUSION

La reconquête de la compétitivité demandera du temps et des efforts ; elle remettra en cause des situations et des postures établies. Mais dès lors que le diagnostic est partagé, que le déclin actuel est jugé par tous inacceptable, cette reconquête peut être **un formidable projet collectif**.

Jouer l'innovation et la qualité, l'esprit d'entreprise et la prise du risque, rompre les barrières et travailler ensemble, mettre en valeur les compétences et (re)donner le goût du progrès technique, ouvrir de nouveaux espaces de dialogue et stimuler l'intelligence collective. Il y a là tous les ingrédients pour mobiliser les forces vives du pays et, en particulier, la jeunesse.

C'est de là que viendra la confiance, l'optimisme et donc le succès.

PRINCIPALES PROPOSITIONS DU RAPPORT

1re proposition :
l'État s'engage à ne pas modifier cinq dispositifs, au moins, au cours du Quinquennat :
- le crédit impôt recherche
- les dispositifs dits « Dutreil » favorisant la détention et les transmissions d'entreprises
- la contribution économique territoriale (68 modifications de la taxe professionnelle en 35 ans !)
- les incitations « sociales » aux jeunes entreprises innovantes, rétablies à leur niveau de 2010.
- les dispositifs en faveur de l'investissement dans les PME, notamment « l'IR PME » et « l'ISF PME » (annonce du Président de la République à la Remise des Prix de l'Audace Créative – le 20/09/2012).

2e proposition :
introduire dans les Conseils d'Administration ou de Surveillance des entreprises de plus de 5000 salariés, au moins 4 représentants des salariés, sans dépasser le tiers des membres, avec voix délibérative, y compris dans les comités des conseils.

3e proposition :
créer un Commissariat à la Prospective, lieu d'expertise et de dialogue social. Accompagner chaque Loi de Finances d'un rapport sur la situation de l'appareil productif fondé sur les travaux du Commissariat.

4e proposition :
créer un choc de compétitivité en transférant une partie significative des charges sociales jusqu'à 3,5 SMIC – de l'ordre de 30 milliards d'euros, soit 1,5 % du PIB – vers la fiscalité et la réduction de la dépense publique.
Ce transfert concernerait pour 2/3 les charges patronales, et pour 1/3 les charges salariales.

5e proposition :
mener les recherches sur les techniques d'exploitation des gaz de schiste.

6e proposition :
aligner les conditions de crédit et des garanties export, en volume, quotité et taux sur le meilleur niveau constaté dans les pays avancés et créer un « prêteur direct » public.

7e proposition :
sanctuariser le budget de la recherche publique et celui du soutien à l'innovation sur la durée du quinquennat.

8e proposition :
créer un mécanisme d'orientation de la commande publique vers des innovations et des prototypes élaborés par des PME : objectif de 2 % des achats courants de l'État.

9e proposition :
créer, au sein de la BPI, un produit constitué d'actions de préférence sans droit de vote (bénéficiant en contrepartie d'une rémunération privilégiée).

10e proposition :
élaborer un équivalent du « Small Business Act », comme cadre de cohérence des dispositifs en faveur de la croissance des PME.

11e proposition :
conditionner les soutiens de l'État aux actions des grandes entreprises à leur capacité à y associer leurs fournisseurs et sous-traitants.

12e proposition :
renforcer la gouvernance et les moyens des comités de filières de la CNI.

13e proposition :
donner aux Régions la responsabilité de coordonner l'action des différentes structures régionales en charge de promouvoir l'innovation et le développement de l'industrie, ainsi que d'animer le dialogue social.

14e proposition :
systématiser la présence des entreprises dans la gouvernance de l'enseignement technique et professionnel au niveau des établissements (Conseils d'administration), des Régions (établissement des cartes de formation) et au niveau national.

15e proposition :
doubler le nombre de formations en alternance sur la durée du quinquennat.

16e proposition :
demander aux partenaires sociaux de négocier les modalités de mise en œuvre d'un compte individuel de formation, « crédité » soit au début de la vie active, soit chaque année, et attaché non au statut, mais à la personne.

17e proposition :
confirmer aux Commissaires aux comptes qu'ils doivent obligatoirement joindre à leur avis sur les comptes de l'entreprise, un rapport sur le crédit interentreprises. Prévoir des sanctions administratives (DGCCRF) en cas de manquement aux règles sur les délais de paiement.

18e proposition :
allonger la « durée » des contrats d'assurance vie par une adaptation de leur régime fiscal ; avantager fiscalement les contrats en unités de compte (c'est-à-dire investis en actions) et les « contrats diversifiés » par rapport aux contrats dits en euros (placements essentiellement obligataires).

19e proposition :
doubler en cinq ans la capacité de France Investissement (BPI) à développer des partenariats public-privé dans le domaine du capital-investissement pour soutenir les entreprises ayant de forts besoins d'investissement au moment de l'industrialisation de leurs innovations.

20e proposition :
donner au CGI la mission de porter trois priorités techniques et industrielles :
(1) les technologies génériques, (2) la santé et l'économie du vivant et (3) la transition énergétique.

21e proposition :
accompagner toutes les décisions européennes concernant la concurrence d'un avis d'experts économiques et industriels extérieurs à la Commission ; cet avis serait public.

22e proposition :
autoriser les entreprises qui le souhaitent à faire présider le Comité d'Entreprise par un représentant des salariés.

ANNEXES

ANNÉE 2011 Source Eurostat - base NACE rev2	VA brute à prix courants (total des branches) (M€)	VA brute à prix courants Industrie (sauf construction) (M€)	VA brute à prix courants Industrie manufacturière (M€)	RATIO industrie dans VA totale	RATIO industrie manufacturière dans VA totale
Slovaquie	62 592,0	20 370,8	16 190,9	32,55 %	25,9 %
Allemagne	2 317 430,0	607 440,0	524 510,0	26,21 %	22,6 %
Irlande	144 909,6	35 595,3	31 475,8	24,56 %	21,7 %
Slovénie	31 499,4	7 717,3	6 384,1	24,50 %	20,3 %
Estonie	13 900,0	3 277,2	2 400,5	23,58 %	17,3 %
Autriche	272 532,5	61 375,8	50 924,6	22,52 %	18,7 %
Finlande	163 401,0	34 191,0	28 190,0	20,92 %	17,3 %
Pays-Bas	539 375,0	105 033,0	69 626,0	19,47 %	12,9 %
Italie	1 413 548,2	263 209,1	225 488,9	18,62 %	16,0 %
Belgique	330 588,3	56 235,6	45 603,2	17,01 %	13,8 %
Portugal	149 146,1	25 364,7	19 476,9	17,01 %	13,1 %
Espagne	976 311,0	165 051,0	132 038,0	16,91 %	13,5 %
*États-Unis (M$)**	*14 058 405,4*	*2 375 440,0*	*1 837 031,0*	*16,90 %*	*13,1 %*
Royaume-Uni	1 548 133,4	255 212,7	167 644,1	16,49 %	10,8 %
Malte	5 626,6	788,4	727,0	14,01 %	12,9 %
Grèce	183 137,1	24 402,3	16 804,1	13,32 %	9,2 %
France	**1 788 995,1**	**224 551,2**	**180 708,7**	**12,55 %**	**10,1 %**
Chypre	16 079,0	1 458,3	988,5	9,07 %	6,1 %
Luxembourg	38 555,3	3 217,4	2 649,7	8,34 %	6,9 %

L'industrie hors construction au sens des données Eurostat (première colonne "RATIO" du tableau ci-dessus) correspond au périmètre suivant : industries extractives + industrie manufacturière + production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné + production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et des pollutions.

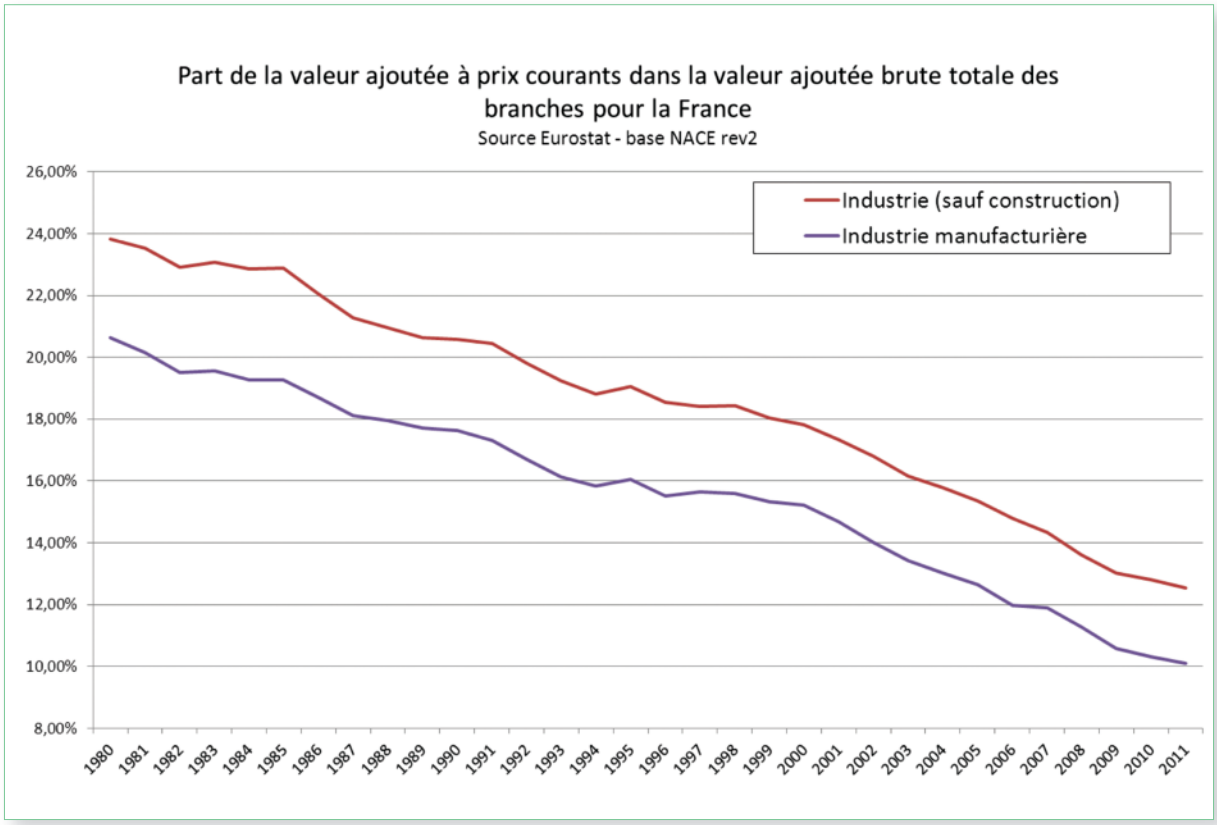
Part de la valeur ajoutée à prix courants dans la valeur ajoutée brute totale des branches pour la France
Source Eurostat - base NACE rev2
Industrie (sauf construction)
Industrie manufacturière
26,00%
24,00%
22,00%
20,00%
18,00%
16,00%
14,00%
12,00%
10,00%
8,00%
1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011

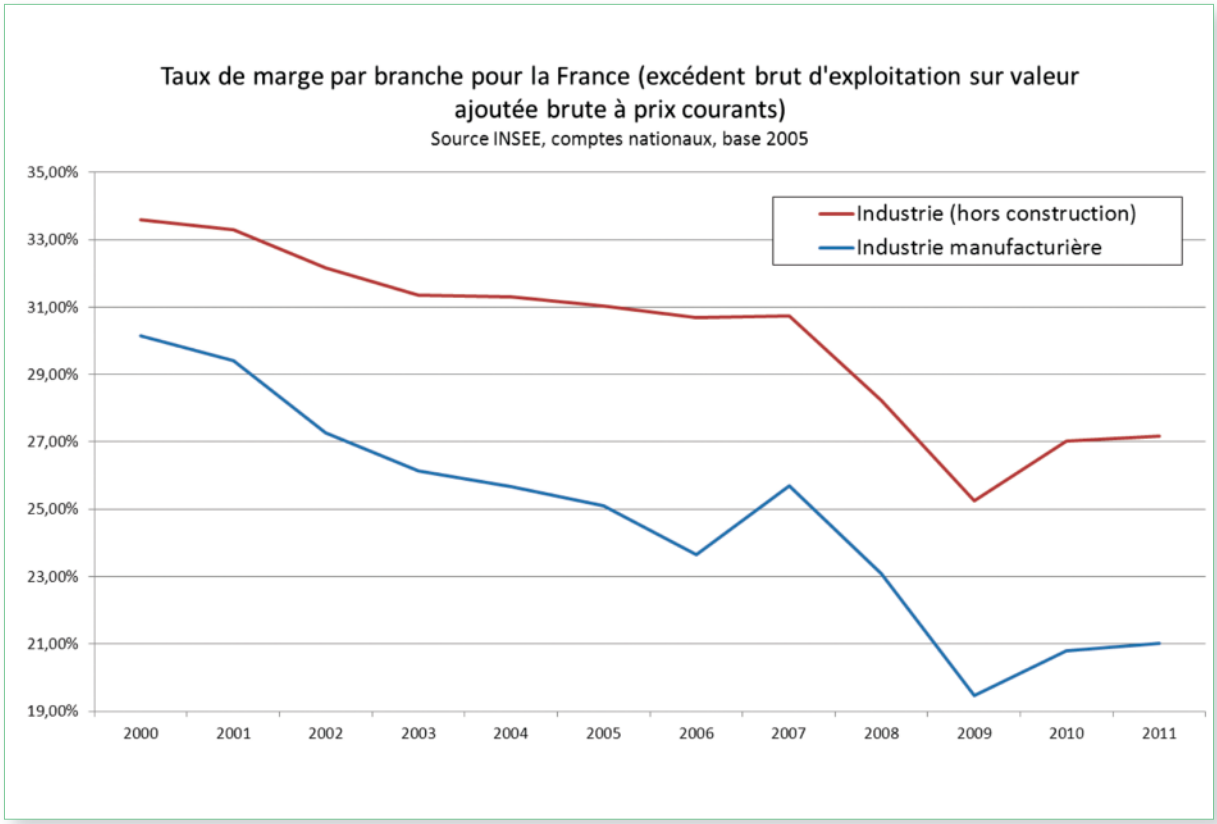
Taux de marge par branche pour la France (excédent brut d'exploitation sur valeur ajoutée brute à prix courants)
Source INSEE, comptes nationaux, base 2005
Industrie (hors construction)
Industrie manufacturière
35,00%
33,00%
31,00%
29,00%
27,00%
25,00%
23,00%
21,00%
19,00%
2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011

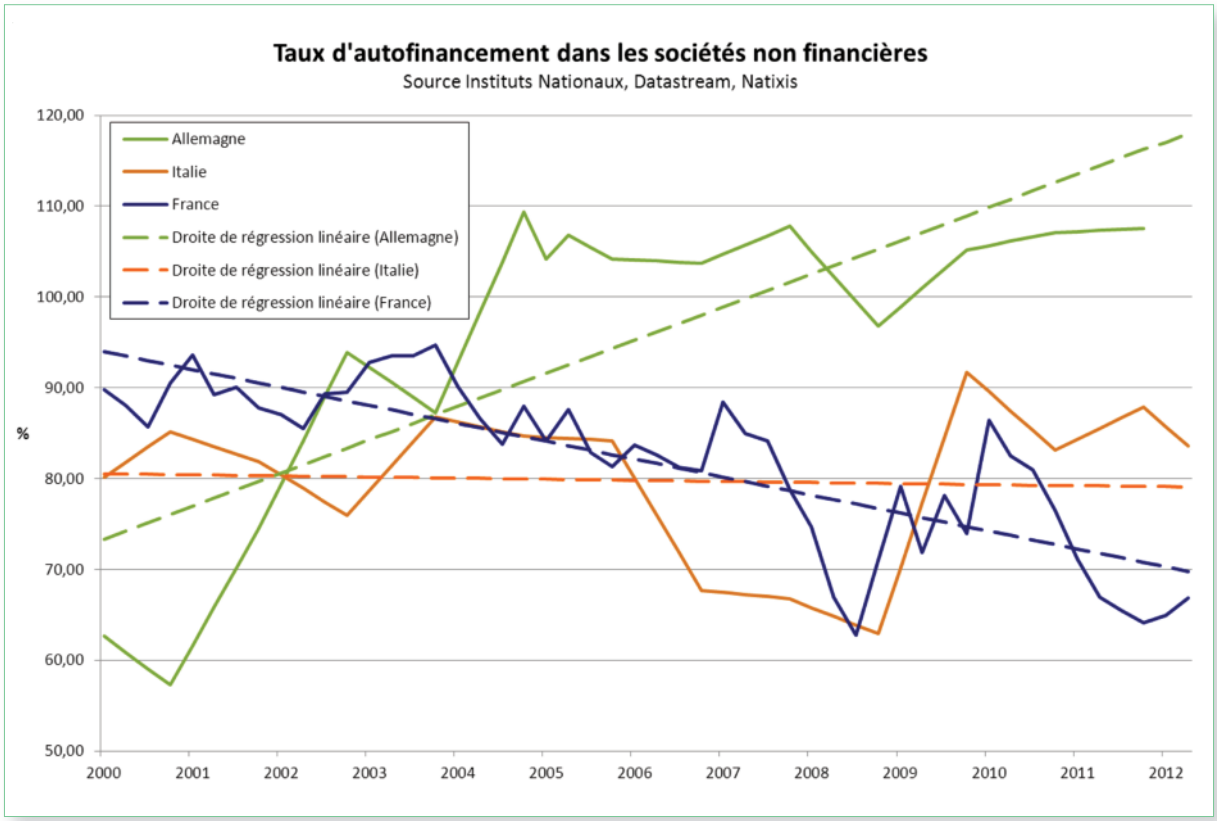
Taux d'autofinancement dans les sociétés non financières
Source Instituts Nationaux, Datastream, Natixis
Allemagne
Italie
France
Droite de régression linéaire (Allemagne)
Droite de régression linéaire (Italie)
Droite de régression linéaire (France)
%
120,00
110,00
100,00
90,00
80,00
70,00
60,00
50,00
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012

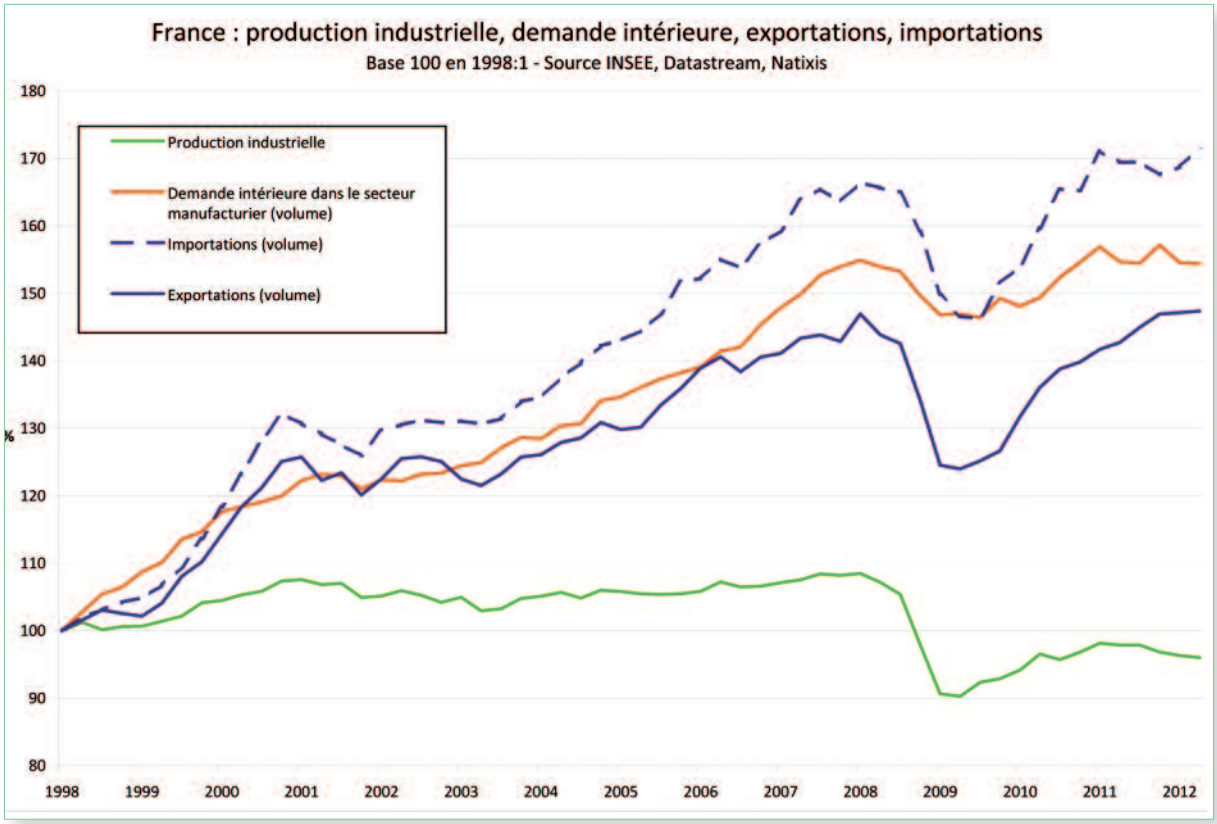
France : production industrielle, demande intérieure, exportations, importations
Base 100 en 1998:1 - Source INSEE, Datastream, Natixis
Production industrielle
Demande intérieure dans le secteur manufacturier (volume)
Importations (volume)
Exportations (volume)
%
180
170
160
150
140
130
120
110
100
90
80
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012

Réalisation PAO/SIG - Octobre 2012

PACTE
POUR LA
COMPÉTITIVITÉ
DE L'INDUSTRIE
FRANÇAISE